



# services PUBLICS

## Salaires minimaux attaqués !

Au nom du «partenariat social», le Parlement fédéral progresse dans son offensive visant à démonter les salaires minimaux cantonaux. La mobilisation contre ces attaques doit se préparer dès maintenant !

EN PAGE 3

### Lobby bien implanté

**5** SUISSE – Le rôle du lobby du tabac n'est pas suffisamment souligné dans les débats. Son action pour empêcher l'interdiction de la publicité pour le tabac conduit à freiner les politiques de prévention visant à sauver des vies.

### Marché de l'or

**9** CONTRE-FEUX – La Suisse est un acteur majeur du commerce de l'or à l'échelle mondiale. Il est d'autant plus remarquable que les autorités parviennent à fermer les yeux sur les conditions dans lesquelles ce métal est produit.

### Lutte pour les droits

**10** ENJEUX – Forte de nombreux soutiens, en Suisse et hors de nos frontières, la lutte pour la réintégration du Prof. Joseph Daher à l'Unil se poursuit et emprunte tant les voies juridiques que celles de la mobilisation.

### Belgique en grève

**12** NOTRE MONDE – Poussés par la colère de leur base, les syndicats belges ont organisé une journée de grève générale le 31 mars dernier qui a mis le pays à l'arrêt. Une nouvelle grève générale est décidée pour le 29 avril.





L'image d'Éric Roset

Genève, le 12 avril 2025: plus de 4000 personnes se sont mobilisées pour les droits du peuple palestinien.

À Genève, à Lausanne et ailleurs, les manifestant-e-s ont dénoncé la reprise des bombardements génocidaires sur Gaza et appelé à la libération des prisonniers-ères palestinien-ne-s.

## Éditorial

# Protections démantelées

Le Conseil fédéral a annoncé avec satisfaction, le 21 mars dernier, l'adoption d'un «train de mesures visant à garantir la protection des salaires» comprenant 13 mesures négociées entre partenaires sociaux et une 14<sup>e</sup> ajoutée par le gouvernement – qui n'a pas été acceptée par le patronat participant à ces discussions. Cette 14<sup>e</sup> mesure consiste en une «amélioration de la protection contre le licenciement pour les représentants élus des travailleurs, pour les membres d'un organe d'une institution de prévoyance professionnelle et pour les membres des comités de branches nationaux actifs dans le cadre d'une CCT étendue<sup>1</sup>». Les détails de cette proposition demandent encore à être connus, mais tant l'Union syndicale suisse (USS) que le syndicat Unia ont estimé qu'elle allait dans la bonne direction, en précisant également qu'elle ne satisfaisait pas l'ensemble de leurs revendications en la matière, qui tiennent à l'application des règles de l'Organisation internationale du travail (OIT), ces dernières prévoyant la possibilité de

la réintégration en cas de licenciement antisyndical. Une demande élémentaire. Cette 14<sup>e</sup> mesure n'est donc apparemment pas le fruit d'un consensus entre partenaires sociaux. Il n'en reste pas moins que le chemin est encore long, car il s'agit maintenant pour le Conseil fédéral de formuler des propositions législatives concrètes pour les 14 mesures, puis de les soumettre au Parlement fédéral pour qu'elles y soient traitées.

Il n'est évidemment que peu utile de se risquer au jeu des prévisions sur l'attitude de la droite patronale quant à ces mesures. En revanche, un aperçu des derniers débats parlementaires montre assez clairement la direction générale des intentions à l'égard des droits des travailleurs-euses de ce pays. Contre l'avis même du Conseil fédéral, la majorité bourgeoise entend casser les salaires minimaux cantonaux fixés pour prévenir la

pauvreté et faire des conventions collectives de travail (CCT) de force obligatoire des outils permettant d'encourager le dumping salarial alors qu'elles sont supposées le prévenir (voir en page 3). Un autre objet qui avance au Parlement est l'initiative parlementaire de Jürg Grossen, conseiller national vert-libéral, qui propose de modifier la loi en prévoyant que le statut d'indépendant-e puisse être décidé «en tenant compte de

la volonté des parties». Une telle proposition est le résultat du travail de lobbying du groupe Uber – dont le modèle d'affaires a été condamné par les tribunaux – et permettrait à cet acteur de poursuivre ses agissements de manière légale. Comment parler sérieusement d'accords entre parties lorsque l'une d'entre elles n'a simplement pas de choix? L'acceptation de cette modification ne serait pas une aubaine que pour le groupe

Uber, elle ouvrirait de nouvelles perspectives à ceux-celles qui veulent toujours davantage vider les CCT de leur contenu, en permettant de sortir les salarié-e-s les plus fragilisé-e-s des champs d'application des CCT.

Ces attaques contribuent toutes à diviser la classe des salarié-e-s en multipliant les différences sur lesquelles le patronat peut jouer. L'initiative de l'UDC «Pas de Suisse à 10 millions!» a la même fonction d'empêcher l'unité des travailleurs-euses. Dans ce cadre, les manifestations de la journée du 1<sup>er</sup> Mai sont, cette année, placées sous le slogan opportun «La solidarité plutôt que la haine. L'union fait la force». Ce mot d'ordre doit nous servir de boussole, et si un soupçon de haine de classe s'y ajoute comme cela a été le cas lors de la grève générale en Belgique, cela ne sera pas dramatique.

Toutes et tous aux manifestations du 1<sup>er</sup> Mai pour défendre l'unité des salarié-e-s! ■

<sup>1</sup> Fiche d'information du Secrétariat d'État à l'économie (Seco) du 21 mars 2025.

ALEXANDRE MARTINS . RÉDACTEUR



SUISSE . Bien qu'en désaccord avec sa mise en œuvre, le Conseil fédéral a proposé une modification de la Loi sur l'extension des conventions collectives de travail (LECCT) qui remettrait en question les salaires minimaux cantonaux. La commission de l'économie et des redevances du Conseil national (CER-N) l'a acceptée le 1<sup>er</sup> avril.

# Salaires minimaux attaqués sans relâche

ALEXANDRE MARTINS . RÉDACTEUR  
ÉRIC ROSET . PHOTO

Le principe de l'attaque est relativement clair: pour l'heure, cinq cantons se sont dotés de salaires minimaux cantonaux (Jura, Neuchâtel, Tessin, Genève et Bâle-Ville). Dans le cas des cantons de Neuchâtel et Genève, il est prévu que les salaires minimaux cantonaux priment sur des salaires inférieurs fixés par les CCT. Pour résoudre ce «problème» légal, la droite propose simplement de changer la loi pour faire prévaloir les salaires des CCT étendues face aux salaires minimaux cantonaux. Comme il se doit, cette destruction des salaires minimaux cantonaux est menée au nom de la défense du «partenariat social». L'issue de cette attaque n'est pas encore fixée, mais elle s'inscrit dans la continuité des attaques contre le principe de la fixation de salaires minimaux, certes insuffisants pour vivre dignement, mais permettant en principe de vivre de son travail sans avoir recours à l'aide sociale.

**INTENTER DES RECOURS.** Le premier canton à introduire un salaire minimum primant sur les salaires des CCT étendues inférieurs est le canton de Neuchâtel, dont la population a accepté l'introduction d'une modification de la Constitution cantonale en ce sens le 27 novembre 2011 à une majorité de 54,64% des voix. La concrétisation législative a été effectuée par le Grand Conseil neuchâtelois le 28 mai 2014. Pas moins de quatre recours ont été déposés contre cette loi cantonale; ils ont même obtenu l'effet suspensif. Ces recours seront rejetés par le Tribunal dans son arrêt du 21 juillet 2017 – donc presque six ans après la votation populaire – qui confirme que les cantons peuvent prendre des mesures de politique sociale et ainsi fixer des salaires minimaux «qui s'imposent donc sur le territoire cantonal, parfois même, si le canton en décide ainsi, aux relations de travail couvertes par une convention collective de travail (CCT) étendue par le Conseil fédéral<sup>1</sup>». Malgré son échec, le recours aura permis au patronat neuchâtelois de gagner trois ans. Cette stratégie de recours est encore utilisée à l'heure actuelle puisque, à la suite de l'acceptation en votation populaire de salaires minimaux communaux dans les villes de Zurich puis Winterthour en 2023, des recours ont été interjetés par des associations économiques. Ceux-ci ont eu gain de cause au Tribunal administratif cantonal zurichois qui a estimé en fin d'année dernière que la «Constitution cantonale n'autorise pas les communes à intervenir dans les rapports de droit privé pour éviter la pauvreté<sup>2</sup>». Les villes concernées ont saisi le Tribunal fédéral qui devra donc trancher le sort des salaires minimaux communaux (des initiatives communales semblables ont été déposées dans les villes de Berne, Bienne et Schaffhouse).

**MULTIPLIER LES EXCEPTIONS.** Dans les cantons connaissant des salaires minimaux, la stratégie du patronat a consisté à multiplier

les exceptions à l'application du salaire minimum. Les cantons du Jura et du Tessin autorisent des salaires inférieurs lorsqu'ils sont fixés dans une CCT (même non étendue, voir l'encadré ci-contre). L'agriculture et l'horticulture sont exemptées partout, ainsi que les contrats d'apprentissage et de stage. Le canton de Neuchâtel prévoit des exceptions pour les emplois dits «de vacances», c'est-à-dire pour des CDD de trois mois par année maximum conclus avec des jeunes de moins de 25 ans suivant une formation. Genève exempte les contrats conclus avec les jeunes gens au pair de moins de 18 ans. Dernier exemple en date à Genève: à la suite de la révélation par le SSP du cas des rémunérations pratiquées par l'association Cerebral<sup>3</sup>, le PLR demande à exempter du salaire minimum les camps d'été organisés par des associations<sup>4</sup>...

**CHANGER LA LOI.** Alors que des initiatives cantonales pour un salaire minimum ont été déposées dans les cantons de Vaud<sup>5</sup>, Fribourg et Valais, l'attaque de la motion Ettlil est d'un tout autre ordre puisqu'il s'agit là, à la fois, de revenir sur des principes acceptés en votation populaire et de renverser sur un point précis l'ordre juridique fédéraliste – un outil traditionnel contre le mouvement ouvrier – en prévoyant de faire prévaloir des dispositions de droit privé (que sont les CCT) sur des règles cantonales de politique sociale visant à lutter contre la pauvreté. Les conséquences concrètes de l'acceptation de cette loi seraient des baisses de salaire de plusieurs centaines de francs par mois aux dépens des plus précaires et une augmentation du taux d'aide sociale (soit un subventionnement étatique des secteurs à bas salaires). Cet encouragement au dumping doit être stoppé! ■

<sup>1</sup> ATF 143/403, cons. 5.4.1, p. 408, cité dans l'article de Pascal Mahon «Salaire minimum cantonal et conventions collectives de travail étendues: l'étonnante histoire de la motion Ettlil», Newsletter DroitduTravail.ch de l'Université de Neuchâtel, 24 octobre 2024.

<sup>2</sup> Marco Taddei (responsable de l'Union patronale suisse), «L'avenir des salaires minimaux dans les communes se décidera au tribunal», *L'Agefi*, 25 février 2025.

<sup>3</sup> *Services Publics*, 28 mars 2025.

<sup>4</sup> *Tribune de Genève*, 9 avril 2025.

<sup>5</sup> Le Conseil d'État vaudois vient d'ailleurs de proposer un contre-projet truffé d'exceptions et faisant primer les CCT étendues.

## Éclairage

### TESSIN: LE DUMPING PAR LES CCT

Le cas tessinois est instructif à plusieurs égards. C'est dans ce canton qu'a été déposée la première initiative populaire cantonale proposant l'introduction d'un salaire minimum cantonal. Ce texte, déposé en 2007 par le *Movimento per il socialismo*, demandait de fixer le salaire minimum à 4000 francs/mois, versé 13 fois. Il a été invalidé par le Grand Conseil tessinois car un tel montant aurait constitué une mesure de politique économique – car «trop élevé» – et que cette compétence est réservée à la Confédération. Quelques années plus tard, un salaire minimum cantonal a été introduit à la suite d'une initiative populaire lancée par Les Vert-e-s (qu'Unia Tessin n'a pas soutenue). Il se situe à l'heure actuelle entre 20 et 20,50 francs brut de l'heure selon la branche. Son application prévoit, comme au Jura, qu'il soit possible de déroger à ce salaire minimum, déjà très bas, par la conclusion d'une convention collective de travail. Le texte tessinois est donc encore plus défavorable que ce que propose Ettlil puisque la dérogation au salaire minimum est possible avec une simple CCT, même non étendue. Peu après l'introduction de ce salaire minimum cantonal, l'association nommée «*Tisin*» («Tessin» en patois tessinois) a vu le jour. Elle s'est présentée comme un syndicat et a notamment conclu une CCT avec cinq entreprises, qui ont pu ainsi payer leurs salarié-e-s en dessous du salaire minimum cantonal. Le hic est que ce «syndicat» comptait dans ses instances de direction des employeurs, dont en particulier son vice-président Boris Bignasca, un entrepreneur, par ailleurs fils du fondateur du parti d'extrême droite *Legha dei Ticinesi*, Giuliano Bignasca. Les syndicats Unia et OCST se sont fortement mobilisés pour dénoncer cette imposture et une plainte a été déposée. L'inspection cantonale du travail leur donnera raison en déniaut à l'association *Tisin* la qualité de syndicat (en raison de la présence de patrons dans la direction) et aux accords la qualité de CCT (elles étaient «adoptées» par les travailleurs-euses en présence de leurs employeurs et ne renfermaient aucun contenu protecteur). Pour empêcher une organisation reconnue d'avoir la tentation de jouer le rôle de *Tisin* et de favoriser le dumping par la conclusion d'une CCT, une modification du salaire minimum cantonal est en cours de discussion pour aller dans le sens des lois genevoise et neuchâteloise. La concrétisation légale de la motion Ettlil rendrait cette discussion superflue. ■

## Contexte

### DÉVOIEMENT

Comme son nom l'indique, la Loi fédérale permettant d'étendre le champ d'application de la convention collective de travail (LECCT) rend possible, sur demande des parties signataires, l'extension du champ d'application d'une convention collective de travail (CCT) à l'ensemble d'une branche économique, que l'on ait affaire à des employeurs membres ou non membres de la ou des associations signataires de la CCT. Cette dernière est ainsi rendue de force obligatoire. Il s'agit donc en principe d'un outil de protection des travailleurs-euses important.

Une CCT ne peut être étendue qu'à la demande des parties et moyennant le respect d'un certain nombre de critères de représentativité des syndicats et des associations patronales signataires (les employeurs et les travailleurs-euses lié-e-s par la CCT doivent représenter la majorité – avec possibilité de dérogation pour les travailleurs-euses – et les employeurs liés par la CCT doivent en outre employer la majorité des travailleurs-euses). En 2004, lors des discussions relatives au deuxième train d'accords bilatéraux avec l'Union européenne des suites de son élargissement aux dix nouveaux pays membres (Chypre, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Malte, Pologne, République tchèque, Slovaquie et Slovénie), les négociations des mesures d'accompagnement avaient porté sur l'introduction de mesures permettant de faciliter l'extension de CCT dans les cas de «sous-enchère abusive et répétée» (art. 1a LECCT). Il en avait résulté l'introduction d'une clause selon laquelle, en cas de sous-enchère salariale, il est possible d'étendre une CCT à la seule condition que les employeurs liés par la convention emploient au moins 50% des travailleurs-euses. À l'occasion des négociations relatives aux bilatérales III, l'Union syndicale suisse demande à nouveau d'assouplir les possibilités d'étendre les CCT.

Or, si la motion Ettlil venait à être acceptée, la LECCT pourrait devenir un instrument permettant la sous-enchère salariale par rapport aux salaires minimaux cantonaux. ■



## VAUD CLASSES PRIMAIRES (1-2P)

## QUE FAIRE APRÈS LE REJET DE LA PÉTITION?

**M**ardi 4 mars 2025: une pétition pour soutenir les enseignant-e-s – et leurs élèves – des classes de 1-2P est rejetée par une majorité du Grand Conseil après un débat honteux mais, hélas, révélateur du mépris porté par la droite de l'hémicycle aux collègues et au travail essentiel qu'ils-elles exercent quotidiennement.

Le 4 mars 2025, la droite du Grand Conseil – soutenue par le chef du Département de l'enseignement et de la formation professionnelle Frédéric Borloz – a balayé notre pétition «Pour plus de moyens en 1-2P» (déposée en août 2024).

Les raisons et solutions invoquées par nos élu-e-s de droite ne sont pas très variées. Florilège: «l'école n'a pas besoin de moyens supplémentaires, mais des parents qui éduquent leurs gamins», «seuls les gamins qui sont capables de se gérer ont leur place à l'école», «si les enseignants avaient le sens de leur mission, ils seraient auprès des enfants et non en train de signer des pétitions», «l'argent on n'en a pas. Rappelons-nous qu'on vient de diminuer les impôts», «donner plus de moyens ne changera rien, les crapauds seront toujours des crapauds».

Le chef du Département dit être conscient des difficultés et avoir pris des mesures pour améliorer la situation. Certaines ont été intégrées dès la rentrée scolaire d'août 2023, puis d'août 2024. Il y en aura «certainement» d'autres pour la rentrée d'août 2025, a-t-il annoncé au Parlement. À ce jour, le personnel enseignant et les

syndicats n'ont reçu aucune communication officielle sur ces mesures. Ce que nous constatons, par contre, est que les conditions de travail et d'apprentissage dans ces classes en particulier ne se sont pas améliorées, bien au contraire.

Que faire face à cette situation qui s'enlise (voir notamment l'article dans *24 heures*, édition du 28 mars 2025) dont l'urgence et la gravité ne semblent pas trouver d'écho chez une majorité de politicien-ne-s?

Les syndicats SSP, SPV et Sud et le collectif qui avaient lancé la pétition ont interpellé formellement le Département à ce sujet, lui demandant un calendrier et la liste des mesures qu'il entend proposer. En parallèle, nous appelons le personnel enseignant à se réunir massivement le 29 avril prochain lors d'une assemblée générale. Nous y passerons en revue les propositions et réfléchirons à la manière dont nous souhaitons (ré)agir par rapport aux propositions du Département, qui devraient nous être parvenues entre-temps. L'assemblée est unitaire, organisée par les trois syndicats et le collectif pour la pétition. Venez nombreuses et nombreux!

Infos pratiques:

AG du personnel enseignant 1-2P et assistant-e-s à l'intégration

Mardi 29 avril 2025 à 19 h à la Maison du Peuple – salle Jean Villars-Gilles (place Chauderon 5, 1003 Lausanne). ■

COMITÉ ENSEIGNEMENT . SSP . RÉGION VAUD

## FRIBOURG PROGRAMME D'ALLÈGEMENT DES FINANCES

## AUGMENTER LE BARÈME DES HAUTS REVENUS!

**L**e Grand Conseil a débattu, jeudi 27 mars dernier, du plan financier 2025 à 2028 et, dans ce cadre, des mesures à prendre pour «rétablir l'équilibre budgétaire».

Parmi les mesures envisagées en matière de recettes fiscales lors de ce débat, l'augmentation du coefficient d'impôt, diminué à deux reprises depuis 2017 (98%, puis 96%).

Or, une augmentation du coefficient d'impôt diminuerait le pouvoir d'achat des bas et moyens salaires. Le SSP – Région Fribourg privilégie plutôt une forte augmentation du barème d'imposition des hauts revenus. À partir d'un revenu imposable annuel de 207 100 francs, le taux d'imposition est plafonné à 13,5%. C'est nettement moins que dans certains cantons voisins, comme le rappellent les député-e-s Marie Levrat et Armand Jaquier dans une motion déposée en novembre 2024: «Dans le canton de Vaud, un taux d'impôt de 15,5% est appliqué pour les revenus annuels dépassant les 300 000 francs. Dans le canton de Genève, ce taux maximum est encore plus haut. Il s'élève à 19% dès qu'un revenu imposable de 628 637 francs est atteint.» En parallèle, il est nécessaire d'annuler l'ensemble des cadeaux fiscaux octroyés depuis 2017 aux plus aisé-e-s au nom de la «bonne santé financière de l'État de Fribourg», plutôt que d'effectuer des coupes budgétaires qui toucheront l'ensemble de la population. Cela implique,

notamment, un relèvement de l'impôt sur la fortune, particulièrement avantageux pour les grandes fortunes, puisqu'il est plafonné à 3,5% à partir d'un million de francs de fortune, de même qu'une augmentation de l'imposition sur le bénéfice des entreprises, massivement diminué de 19,86% à 13,72% (Jura: 16%; Berne: 21%). L'annulation de l'ensemble des cadeaux fiscaux octroyés aux plus aisé-e-s augmenterait les recettes de 187,5 millions de francs, soit le montant jugé nécessaire par le Conseil d'État pour équilibrer le budget.

Enfin, il est indispensable d'assouplir le frein à l'endettement prévu par la Constitution fribourgeoise et la Loi sur les finances, véritable carcan qui empêche la mise en place de prestations répondant aux besoins de la population, que ce soit au Service de l'enfance et de la jeunesse (SEJ) ou encore à l'Hôpital fribourgeois (HFR). Le frein à l'endettement prévu dans le canton de Fribourg est un des plus rigoureux de Suisse romande, nettement plus strict, par exemple, que dans les cantons de Vaud et Genève. Le SSP – Région Fribourg a fait des propositions à ce sujet au Conseil d'État, et a été à l'initiative d'une séance, courant mars, réunissant l'ensemble des forces syndicales et politiques de gauche à Fribourg pour discuter d'initiatives communes à ce sujet. ■

SSP . RÉGION FRIBOURG

## HAUTES ÉCOLES LUTTE CONTRE L'AUSTÉRITÉ

## LA MOBILISATION SE POURSUIT

**L**e Conseil fédéral entend prendre 59 mesures d'austérité pour réaliser 2,7 milliards de francs d'économies en 2027 et 3,6 milliards en 2028, qu'il justifie par un énième scénario catastrophe sur les finances de la Confédération. Scénarios qui ne se réalisent pourtant jamais. Au contraire. Les comptes 2024 ont bouclé presque à l'équilibre, avec près de 2,6 milliards de francs de dépenses en moins que ce qui était prévu au budget.

La population voit son pouvoir d'achat dégringoler. La 13<sup>e</sup> rente AVS ne sera versée, pour aucune raison valable, qu'à partir de décembre 2026. Le taux de pauvreté en Suisse atteint des sommets. Il est urgent d'améliorer nos conditions de vie et de retraite.

Mais le Conseil fédéral préfère mettre en consultation jusqu'au 5 mai son programme de démantèlement des services publics, qui repose à plus de 90% sur des coupes dans les prestations publiques plutôt que sur l'apport de nouvelles recettes. L'un des secteurs les plus touchés par ce train d'austérité est celui de la formation, de la recherche et de l'innovation (FRI), qui risque de se voir priver de 460 millions de francs de contributions fédérales. Les coupes sont massives et les conséquences très concrètes, tant pour les personnes en formation que pour les chercheuses et les chercheurs.

Les autorités fédérales, qui n'ont apparemment honte de rien, suggèrent de

doubler les taxes d'études dans les EPF, les universités et les HES et de les quadrupler pour les étudiant-e-s de l'étranger. Près de la moitié des coupes dans le domaine FRI serait ainsi reportée sur les étudiant-e-s, soit des personnes qui ne tirent en principe aucun revenu de leur activité principale. Logique.

Aujourd'hui déjà, la situation économique des étudiant-e-s est précaire. Parmi elles-eux, 72% exercent une activité lucrative en marge de leur formation et la proportion d'étudiant-e-s travaillant à plus de 40% est en augmentation.

Ces attaques sont intolérables. C'est pourquoi le SSP a décidé d'organiser la riposte, en informant et en créant des réseaux aptes à se mobiliser sur les lieux de travail et de formation. À ce jour, nous avons organisé des assemblées dans les universités et certaines HES des cantons de Neuchâtel, Genève, Vaud et Fribourg, réunissant étudiant-e-s et salarié-e-s des hautes écoles, afin de valider une résolution commune et discuter des actions à entreprendre.

Dans quelques jours, nous organiserons une conférence de presse romande et unitaire afin de médiatiser la résolution adressée au Conseil fédéral et d'annoncer le calendrier de mobilisation. Vous souhaitez rejoindre le mouvement? Contactez-nous! ■

LÉA ZIEGLER . SECRÉTAIRE SSP

## GENÈVE SECTEUR DES EMS

## ENTRÉE EN VIGUEUR DE LA NOUVELLE CCT

**A**près trois années de discussions constructives menées dans un cadre paritaire entre employeurs-euses et partenaires sociaux-ales, la nouvelle Convention collective de travail des établissements médico-sociaux (CCT-EMS) entre officiellement en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2025. Cet accord marque une avancée significative pour le secteur en intégrant des évolutions sociétales majeures tout en assurant un équilibre entre les besoins des employé-e-s et ceux des institutions. Fruit d'un dialogue social approfondi, la nouvelle CCT-EMS modernise les conditions de travail en prenant en compte des thématiques d'actualité telles que l'introduction d'un congé paternité plus généreux, la reconnaissance des différentes formes de famille et l'aménagement des conditions de travail en fin de carrière, notamment des collaborateurs-trices ayant plus de 55 ans, et un renforcement des droits syndicaux. La nouvelle CCT-EMS renforce le droit et l'accès à la formation du personnel. Dans un secteur où l'humain est au centre, la nouvelle

CCT-EMS a également repris et surtout amélioré la loi sur les proches aidant-e-s. Ces avancées répondent aux évolutions légales et aux attentes des professionnel-le-s du secteur, garantissant ainsi une meilleure prise en compte de la diversité des parcours de vie et des besoins des employé-e-s.

La mise à jour de cette convention collective témoigne de la capacité des acteurs-trices du domaine médico-social à collaborer pour construire un cadre de travail actuel et adapté aux enjeux contemporains. En conciliant attractivité du secteur et viabilité des établissements, cet accord représente une avancée pour l'ensemble des parties prenantes.

Les partenaires sociaux se félicitent de l'aboutissement de ce processus de négociation et réaffirment leur engagement à poursuivre un dialogue social constructif en faveur d'un secteur médico-social fort et pérenne. ■

FEGEMS, AGEMS, UNIA, SIT, SSP, SYNA, ASI-GENÈVE



SUISSE . Il y a vingt ans que les trains CFF sont sans fumée et que la convention-cadre de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) pour la lutte antitabac est entrée en vigueur. Des améliorations ont été obtenues, mais beaucoup reste à faire.

# Prévention et lobby

## SERVICES PUBLICS

On le sait, du fait de la propagande orchestrée par l'industrie de la cigarette depuis ses origines<sup>1</sup>, les mesures de lutte contre le tabagisme ont été considérablement retardées. C'est encore le cas à l'heure actuelle.

**AMÉLIORATIONS.** Les chiffres sur l'évolution du tabagisme en Suisse montrent cependant une amélioration, puisque la proportion de personnes fumeuses dans la population est passée de 31% en 2002 à 24% en 2022. De même, l'exposition au tabagisme passif (au moins 1 heure/jour) concernait 31% de la population en 2002, contre 7% en 2022<sup>2</sup>. «Ces évolutions vont dans la bonne direction et montrent que les mesures politiques ont eu un impact positif, comme la Loi fédérale sur la protection contre le tabagisme passif en 2010», nous explique Luc Lebon, responsable du Secteur prévention du tabagisme à Unisanté.

Le tabagisme continue cependant à être responsable de 90% des cancers du poumon. L'effort doit donc être poursuivi car, si l'Organisation mondiale de la santé estime qu'entre 30 et 50% de tous les cas de cancer sont évitables<sup>3</sup>, le tabagisme est le principal facteur de risque évitable de mortalité par cancer. Or, si l'évolution des cancers entre 1998 et 2017 en Suisse laisse voir une diminution du taux

de mortalité, ce qui s'explique par le progrès médical dans les soins pointus, elle montre également que la survenance des nouveaux cas reste stable<sup>4</sup>.

**INÉGALITÉS.** L'état de santé est déterminé de manière prépondérante par des facteurs socio-économiques – au premier chef, les conditions de travail. Or, les comportements individuels, comme la consommation de tabac, sont également influencés par les conditions sociales. Ainsi, un individu avec un bas niveau de formation a 4 fois plus de risques d'être un gros fumeur qu'une personne de niveau de formation élevé<sup>5</sup>. La propagande et la publicité des multinationales du tabac jouant évidemment un rôle important.

**PRÉVENTION.** Les efforts de prévention doivent faire partie intégrante d'un véritable système de santé global, ce qui n'est pas le cas en Suisse à l'heure actuelle (une raison supplémentaire de nous mobiliser pour un changement fondamental de notre système basé sur les primes par tête et la toute-puissance des assureurs privés). La LAMal est avant tout un système de soins et contribue peu à la prévention. En 2022, seuls 3% du total des dépenses de santé en Suisse ont été investis dans la prévention. Plus des deux tiers de ces dépenses sont assumées par les pouvoirs

publics (Confédération, cantons et communes), alors que les assurances sociales y contribuent à hauteur de 9,2% du total, dont 1,7% pour l'assurance obligatoire des soins<sup>6</sup>.

**LOBBY BIEN IMPLANTÉ.** Si la LAMal contribue peu à la prévention, elle assume par contre la majorité des coûts induits par la consommation de tabac, qui se montaient à 3% des dépenses de santé en 2017<sup>7</sup> (donc autant que les dépenses globales en prévention). Ces chiffres devraient pourtant sensibiliser les pourfendeurs-euses des «coûts de la santé» à droite de l'échiquier politique à une relance de la prévention, dont les mesures les plus efficaces sont celles ciblant le prix ou l'interdiction de publicité. Or, de telles mesures ont pour effet de toucher aux intérêts des grandes multinationales du secteur (British American Tobacco, Philip Morris International et Japan Tobacco International) qui sont très bien représentées au Parlement fédéral et n'hésitent pas à mettre la main au porte-monnaie pour financer les campagnes de la droite. Le site lobbywatch.ch dénombre ainsi pas moins de 28 parlementaires (onze UDC, huit PLR, huit du Centre et un Vert<sup>8</sup>) ayant des liens avec l'industrie du tabac. Bon nombre d'entre eux-elles sont d'ailleurs membres de l'alliance des milieux économiques pour une politique de prévention modérée (AEPM) qui fédère plusieurs lobbies (tabac, alcool, etc.) et dont le nom se suffit à lui-même. Sans doute est-ce grâce à cette forte représentativité que la proposition d'interdire la pratique des rabais sur le prix des cigarettes est empêchée ou que l'interdiction de la publicité pour le tabac, pourtant soutenue par la population, est en train d'être affaiblie au Parlement lors de la révision de la Loi sur les produits du tabac. ■

<sup>1</sup> Pour un récit des multiples méfaits de l'industrie du tabac, lire le livre d'Olivier Milleron, *Pourquoi fumer, c'est de droite*, Éditions Textuel, 2022.

<sup>2</sup> Système de monitoring des addictions et des maladies non transmissibles: <https://ind.obsan.admin.ch/fr/monam/topic/1TAB>

<sup>3</sup> <https://www.who.int/activities/preventing-cancer>

<sup>4</sup> Le cancer en Suisse, rapport 2021, Office fédéral de la statistique.

<sup>5</sup> Égalité des chances et santé. Chiffres et données pour la Suisse, Office fédéral de la santé publique, 2018.

<sup>6</sup> Système de monitoring des addictions et des maladies non transmissibles, <https://ind.obsan.admin.ch/fr/indicateur/monam/dépenses-pour-la-promotion-de-la-santé-et-la-prévention-par-régime-de-financement>

<sup>7</sup> 2,5 milliards de francs à la charge des assurances sociales pour des dépenses de santé totales de 82,5 milliards en 2017, <https://ind.obsan.admin.ch/fr/indicateur/monam/coûts-économiques-des-addictions>

<sup>8</sup> <https://lobbywatch.ch/fr/daten/lobbygruppe/133/Tabac>

## Le trait de Vincent

### INDUSTRIE DU TABAC UN LOBBY BIEN IMPLANTÉ



## Agenda militant

### ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU GROUPE ENFANCE NEUCHÂTEL

Lundi 28 avril à 19 h  
Hôtel des Associations (rue Louis-Favre 1)

### ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU SECTEUR SOCIAL

LA CHAUX-DE-FONDS  
Mardi 29 avril à 19 h  
Cinéma ABC (rue du Coq 11)

### ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU PERSONNEL ENSEIGNANT 1-2P ET ASSISTANT-E-S À L'INTÉGRATION

LAUSANNE  
Mardi 29 avril à 19 h  
Salle Jean Villard-Gilles, Maison du Peuple (place Chauderon 5)

### EXPOSITION «VIEILLIR EN SUISSE EN TANT QU'ÉTRANGER-ÈRE»

STEG  
Du 8 au 29 mai 2025 (vernissage le jeudi 8 mai à 17 h)  
EMS Haus der Generationen St. Anna (Fussweg 21)

### ASSEMBLÉE GÉNÉRALE SECTION LA CHAUX-DE-FONDS

LA CHAUX-DE-FONDS  
Mardi 13 mai 2025 à 19 h 30  
Brasserie de La Fontaine (av. Léopold-Robert 17)

### NOUS, SAISONNIERS, SAISONNIÈRES... GENEVE 1931-2024

GENÈVE  
Mercredi 7 mai, samedi 10 mai et mercredi 21 mai 2025  
Visites guidées gratuites  
Inscription: [info@collegedutravail.ch](mailto:info@collegedutravail.ch)

### ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU SECTEUR SANTÉ NEUCHÂTEL

Mercredi 14 mai à 19 h  
Hôtel des Associations (rue Louis-Favre 1)

### MANIFESTATION DES TRAVAILLEURS-EUSES DE LA CONSTRUCTION

LAUSANNE  
Samedi 17 mai dès 13 h 15  
Départ à la rue du Petit-Chêne

## Impressum

JOURNAL DESTINÉ AUX MEMBRES DU SSP  
PARAIT TOUTES LES 3 SEMAINES

### ÉDITEUR RESPONSABLE

SSP-VPOD  
Natascha Wey  
Secrétaire générale  
Case postale 8422  
8036 Zurich  
[www.ssp-vpod.ch](http://www.ssp-vpod.ch)

### RÉDACTEUR RESPONSABLE

Alexandre Martins  
Case postale 1360  
1001 Lausanne  
Tél. 021 340 00 00  
E-mail: [journal@ssp-vpod.ch](mailto:journal@ssp-vpod.ch)

### IMPRESSION

Atar Roto Presse SA, Genève



Après la démission au début du mois de mars de Natascha Wey, secrétaire générale de l’organisation, une crise ouverte secoue le SSP, sur fond de conceptions de politique syndicale divergentes. Entretien avec Christian Dandrès, président de la fédération.

# « Un syndicat pour faire face aux attaques »

ALEXANDRE MARTINS . INTERVIEW  
JEAN-BAPTISTE MOREL . PHOTO

Le 18 mars, une lettre est adressée au Comité national du SSP sous la signature de six régions et deux sections alémaniques (*voir encadré ci-dessous*). Christian Dandrès est critiqué et des changements au niveau de l’organisation et du personnel sont demandés. Parallèlement à ce courrier, un article alimenté par des «sources anonymes internes» paraissait dans le *Tages-Anzeiger* du 27 mars puis dans tous les médias du groupe TX, information également reprise par d’autres médias dans toute la Suisse. En réaction, 44 président-e-s de régions, responsables et secrétaires syndicaux-ales romand-e-s (dont le rédacteur de *Services Publics*) signaient une lettre de soutien à Christian Dandrès (*voir encadré en page 7*). Dans la mesure où la presse s’est fait l’écho de nos discussions internes, il nous a paru important de mettre à la disposition de nos membres les courriers à la base du conflit que traverse notre fédération. Le compte rendu de la réunion du Comité national du 10 avril ainsi que sa communication sont disponibles en page 8. Par ailleurs, pour prendre le temps de réfléchir à ce conflit et à ses issues, nous avons souhaité nous entretenir avec Christian Dandrès.

Quelle est ta lecture des origines de la situation que connaît le SSP à l’heure actuelle?

**Christian Dandrès** – Les causes profondes sont à chercher dans le changement de période que nous vivons. C’est visible au niveau politique, mais aussi et surtout dans les rapports de forces entre les salarié-e-s et le patronat. L’ensemble des acquis du mouvement ouvrier est remis en cause. Les services publics – salaire indirect – sont la proie de groupes financiers, tandis que les salaires directs sont attaqués, même les minima cantonaux pourtant insuffisants pour vivre correctement. Fait historique, les salaires réels

## NOUS ÉTIONS EN PHASE AVEC LES PRÉOCCUPATIONS DE LA POPULATION

sont en baisse alors qu’il y a pénurie de main-d’œuvre dans plusieurs secteurs. La riposte des organisations syndicales est sans commune mesure face à l’ampleur de cette guerre sociale. Un tel contexte pose la question du type de syndicat pour faire face à ces attaques et montre les limites du «partenariat social», alors que les patrons arrachent des pans entiers de la protection des salarié-e-s et licencient et/ou discriminent celles et ceux qui s’engagent syndicalement sur leur lieu de travail. Pour obtenir des statuts et des CCT qui ne se réduisent pas à un copier-coller du

Comité national du SSP sous la signature de six régions et deux sections alémaniques (*voir encadré ci-dessous*). Nous devons créer ou renforcer des noyaux de salarié-e-s engagé-e-s, autour de femmes et d’hommes – délégué-e-s – qui ont la confiance de leurs collègues. Les délégué-e-s sont l’épine dorsale du syndicat. Leur assurer une protection est la mère des batailles.

Dans la plupart des secteurs et des entreprises, cela signifie partir de zéro. La tâche est immense mais nous n’avons pas le choix, sauf à renoncer.

Lors du dernier Congrès du SSP en novembre 2023, un texte d’orientation appelant à un syndicalisme combatif a été adopté à l’unanimité. C’est également lors de ce Congrès que tu as été élu à la présidence de la fédération.

J’agis dans le sillage de ce texte. Je suis membre et militant du SSP depuis plus de vingt ans et j’ai toujours développé mon activité dans ce sens. C’est le seul à la hauteur des enjeux. J’ai soutenu de nombreuses grèves comme militant et avocat, à l’aéroport, dans plusieurs hôpitaux, jusqu’à récemment avec les technicien-ne-s en radiologie médicale (TRM) à Fribourg. Les stratégies doivent être pensées à chaque mobilisation, mais il y a des principes intangibles: la confiance entre les collègues et les délégué-e-s, un appareil syndical à leur service et la démocratie à la base des mouvements. Déléguer la négociation des conditions de travail à l’appareil ne marche jamais.

Les délégué-e-s au Congrès n’ont pas besoin qu’on leur fasse un dessin. Elles et ils comprennent parfaitement ce que signifie le «partenariat social» à la sauce Keller Sutter, qui a fait passer au Parlement le démantèlement de la protection contre les licenciements abusifs pour le person-

nel de la Confédération, et à la sauce Ettlin qui veut utiliser des CCT de force obligatoire pour casser les salaires minimaux cantonaux.

Le changement d’époque que nous sommes en train de vivre est un défi pour les appareils syndicaux, et cela d’autant plus qu’il existe un lien de dépendance aux CCT. Des appareils sont financés pour une bonne part via les contributions professionnelles qui dépendent, in fine, du bon vouloir des patrons.

Peu après le Congrès, le Parlement fédéral adopte la révision de la LAMal, connue sous

son acronyme alémanique EFAS, que le SSP va combattre en faisant aboutir le référendum pratiquement seul et en menant une campagne d’opposition au pouvoir des assureurs sur les lieux de travail, de manière à pouvoir s’opposer aux politiques de démantèlement mises en œuvre, mais aussi pour stopper l’érosion des membres.

Ce référendum s’inscrivait dans une décision du Congrès de 2019, confirmée en 2023. De ma participation aux luttes des personnels de santé, j’ai été marqué par la souffrance des salarié-e-s du secteur, dues à la mise en place du financement hospitalier par les forfaits par cas. Nous n’avons pas lancé le référendum à l’époque. C’était une erreur. Nous n’avons alors pas fait ce qui était en notre pouvoir pour empêcher une décennie de dégradation constante des conditions de travail et d’accueil des patient-e-s. Fort-e-s de ce constat, nous devions en 2024 tenter de faire échec à l’approfondissement de cette logique mortifère que représente EFAS. Et nous n’avons pas été très loin d’y parvenir puisque, malgré les moyens immenses alloués pour nous combattre, il nous a manqué 160 000 voix pour réussir. Je suis très fier d’avoir mené cette lutte aux côtés des personnels de santé.

Le référendum est apparu plus isolé en Suisse alémanique.

J’ai découvert à cette occasion que les lobbies de la santé étaient beaucoup plus larges que la pharma, les cliniques privées

et les assureurs. Il existe malheureusement une sorte de consensus qui ne dit pas son nom à la tête de plusieurs organisations faitières professionnelles en faveur de solutions technocratiques comme EFAS. Ce consensus est aussi fait de petits arrangements avec le Conseil fédéral et l’administration du Département de l’intérieur. On peut penser que le soutien plus ou moins affiché à EFAS de la direction de la FMH et de l’ASI trouve son explication dans les négociations d’alors sur le tarif TARDOC et les projets de mesures pour la mise en œuvre du deuxième volet de l’initiative sur les soins infirmiers. Le décalage est saisissant avec l’importance des enjeux. Il est probable que les mesures seront balayées par le Parlement fédéral et que l’amélioration du tarif soit peu de chose face au pouvoir accru des caisses-maladie que permet EFAS. Ces imbrications d’intérêts, ainsi que la peur d’être taxé-e-s de ne rien vouloir faire contre «les coûts de la santé», expliquent sans doute le ralliement d’une partie des élu-e-s de gauche à EFAS, pourtant un pur produit du lobby des caisses-maladie. Cet imbroglio existait également au sein du SSP.

services PUBLICS . 17 avril 2025

17 avril 2025 . services PUBLICS

Le texte d’orientation faisait aussi état de la nécessité de reconstruire des collectifs agissant sur les lieux de travail, de manière à pouvoir s’opposer aux politiques de démantèlement mises en œuvre, mais aussi pour stopper l’érosion des membres. Nous cherchons à développer un espace par et pour les travailleurs-euses. La récente grève des TRM à Fribourg est un exemple parlant. Ce sont les salarié-e-s qui se mobilisent et organisent leur lutte, le syndicat s’est mis loyalement à leur service. Il s’agit à mon sens de la seule manière de construire le syndicat et de porter un projet émancipateur. Cette ligne de conduite permet aussi de stopper l’érosion des membres. Les salarié-e-s adhèrent et restent membres parce que le SSP est leur instrument et que les permanent-e-s sont un appui dans leur travail de mobilisation. In fine, ce sont eux-elles qui dirigent le syndicat et qui

réunissant des syndicalistes russes, biélorusses et ukrainien-ne-s. Notre solidarité va aux peuples en lutte pour leurs droits fondamentaux et leurs libertés, que cela soit en Ukraine, en Syrie ou en Palestine. Les groupes syndicaux du SSP dans les universités se sont fortement mobilisés depuis l’automne 2023. Je les ai soutenus autant que j’ai pu.

Après avoir évoqué ce bilan, quelles peuvent être les perspectives pour sortir de la crise interne? L’important est de rassembler les militant-e-s autour d’un projet commun de syndicalisme démocratique, axé sur les besoins des salarié-e-s. Un syndicat agissant par et pour les travailleurs-euses. Au niveau national, le SSP peut coordonner des actions et des mobilisations par exemple dans l’éducation, la santé, le social. Les attaques se font à la même échelle. Le PLR et l’UDC s’inspirent du trumpisme en affirmant que le wokisme gangrènerait l’école. Au même moment, ils mènent des coupes budgétaires qui assèchent les moyens de l’école et défavorisent les enfants des salarié-e-s. Nous pouvons nous appuyer sur l’engagement des collègues pour y opposer une conception des métiers qui puissent fédérer les travailleurs-euses du secteur et les usagers-ères. Conditions de travail et qualité des prestations sont les deux faces d’une même pièce. Les enfants des classes populaires et moyennes sont les premières victimes des politiques néolibérales.

Je veux être porteur d’un projet syndical combatif afin que le camp des salarié-e-s prenne en main son destin, agisse en son propre nom pour devenir un sujet social actif. Notre projet doit être porteur d’une logique d’auto-organisation et de mobilisation. Nous devons (ré)apprendre à organiser de larges manifestations et des grèves. Pour dépasser les conflits au sein du syndicat, une table ronde se met en place afin de trouver un modus vivendi. Je suis confiant: si tout le monde y met du sien, on va y arriver. ■

Document

Document

## LETTRE AU COMITÉ NATIONAL (CN) DU 18 MARS 2025

Entretien avec le CN concernant les départs au Secrétariat central

Les régions soussignées sont préoccupées par ce qui se passe actuellement au Secrétariat central et par la culture de direction dominante du président. En particulier en ce qui concerne les départs, dans un laps de temps très court, de personnes élues par le Congrès au Secrétariat central et de la secrétaire générale, également élue par le Congrès.

Selon les statuts du SSP, la tâche centrale du président est de promouvoir l’unité nationale. Nous sommes de l’avis que le président n’assume pas suffisamment cette tâche.

Compte tenu des circonstances, nous estimons qu’il est nécessaire de procéder à des changements au niveau de l’organisation et du personnel.

Nous demandons donc au Comité national d’inviter immédiatement les régions signataires à un entretien.

Dans ce contexte, nous considérons que la tenue d’une Assemblée des délégué-e-s le 29 mars 2025 est prématurée et nous demandons l’annulation de cette Assemblée des délégué-e-s.

Les régions/sections signataires: Région Aarau/Soleure; Région Berne; Région Berne villes, communes et énergie; Région Transport aérien; Région Schaffhouse; Région Zurich; Section Zoug; Section Lucerne. ■

17 avril 2025 . services PUBLICS

17 avril 2025 . services PUBLICS

fixent les lignes politiques. Le SSP est le syndicat de ses membres avant d’être celui de son appareil.

Quels ont été les autres axes sur lesquels ton travail s’est basé durant ces dix-huit derniers mois?

Militer les pieds en Suisse et la tête dans le monde. L’essentiel de mon travail a été consacré à EFAS. Avec Beatriz Rosende et Léa Ziegler, nous avons sillonné les cantons pour mobiliser et présenter les enjeux sociétaux et syndicaux de cette contre-réforme.

Par ailleurs, j’ai aussi tenté de soutenir activement les collègues en lutte. À Genève avec les enseignant-e-s du Cycle d’orientation, ainsi qu’à Fribourg avec les TRM. J’ai également cherché à mieux comprendre les dynamiques militantes au sein du SSP en participant aux commissions fédératives nationales. J’ai aussi cherché à lutter contre la dégradation des droits démocratiques et le mépris affiché par les autorités fédérales à la suite de la votation sur la 13<sup>e</sup> rente AVS. Des erreurs importantes de données ont entaché le scrutin sur AVS 21 et sans doute privé les salarié-e-s d’une victoire. Le Tribunal fédéral (TF) a rendu un arrêt scandaleux où des juges ont affiché un mépris de classe terrifiant. Des parallèles peuvent être faits avec les décisions du TF sur la protection des locataires, qui impactent la majorité des salarié-e-s.

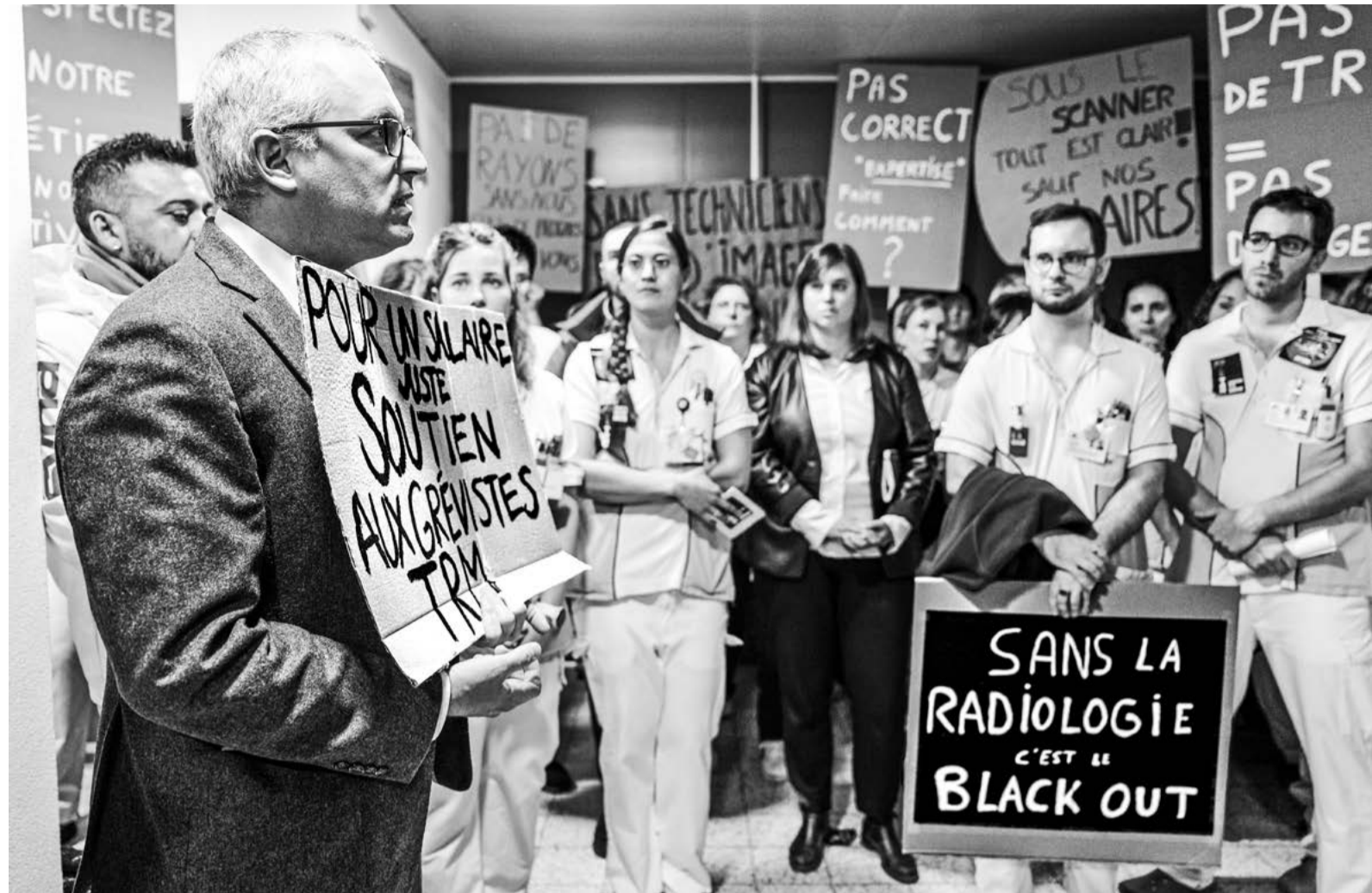
Au sein de l’Union syndicale suisse, j’ai porté un message très critique à l’égard de l’absence de mesures sérieuses proposées par les autorités fédérales en lien avec les bilatérales III. Vingt ans après les premiers accords bilatéraux, la situation s’est fortement dégradée, tandis que la Confédération refuse toujours d’accorder de vrais droits syndicaux à celles et ceux qui s’engagent.

La négociation collective ne doit pas être une farce. Si la Confédération veut l’accès au marché unique de l’UE, elle doit assurer aux travailleurs-euses de ce pays une protection qui respecte les standards internationaux fixés par l’Organisation internationale du travail. Il est essentiel d’adosser la libre circulation des personnes à de réels droits sociaux et syndicaux. Nous en sommes très loin.

Nous devons nous interroger sur le modèle de liberté proposé par les patrons avec le travail détaché. Ce n’est pas la liberté que nous voulons. Il y a quelques années, des collègues polonais avaient été abandonnés sur un chantier des HUG, victimes d’un dumping scandaleux. Je les avais défendus et donc côtoyés de près. Ils venaient de régions très durement frappées par le chômage et la pauvreté. Ces travailleurs n’avaient pas d’autres perspectives que de sillonner l’Europe entière en changeant de lieu de travail toutes les trois semaines. Régulièrement, leurs patrons disparaissent sans les avoir payés. Cette libre circulation n’est pas une liberté, mais la condition d’une surexploitation.

## RASSEMBLER LES MILITANT-E-S AUTOUR D’UN PROJET COMMUN

Les bilatérales III posent également l’enjeu du service public avec la libéralisation du secteur de l’électricité et du rail. Notre but est que les prestations fondamentales soient sous le contrôle de la population. La tête dans le monde. La solidarité internationale, la défense des droits imprescriptibles de la personne sont plus essentielles que jamais dans cette période de reconfiguration des blocs impérialistes et de guerres. Les travailleurs-euses jouent un rôle fondamental, comme avec la plateforme commune contre la guerre



Document

## RÉPONSE AU COURRIER DU 18 MARS 2025 ENVOYÉ PAR DES RÉGIONS ET SECTIONS AU COMITÉ NATIONAL

Les soussigné-e-s ont pris connaissance de la lettre transmise au Comité national par des régions et sections de Suisse alémanique. Elles reprochent à Christian Dandrès, président de notre syndicat, sa «vorherrschende Führungskultur»; en clair, des attitudes et pratiques de direction autoritaires. Dans les faits, elles lui attribuent la responsabilité des démissions de Natascha Wey et de deux secrétaires centrales. Les régions et sections en question appellent ainsi à «procéder à des changements au niveau de l’organisation et du personnel».

Nous n’allons pas épiloguer ici sur le lien entre les démissions de ces collègues et la prétendue «vorherrschende Führungskultur» de Christian, si ce n’est pour signaler que cet amalgame nous interpelle du moment où, pour ne prendre que l’exemple de Natascha, cette dernière a indiqué clairement, tant par écrit qu’oralement, que sa démission découle du fait qu’elle n’a plus l’énergie nécessaire pour assumer le mandat de secrétaire générale.

Quoi qu’il en soit, nous nous inscrivons en faux contre les accusations d’après lesquelles Christian aurait des attitudes et pratiques autoritaires. Nous lui exprimons ici notre pleine confiance et solidarité.

Les soussigné-e-s dénoncent également la décision de tout ou partie des signataires de la lettre susmentionnée de médiatiser leur démarche, par le biais d’échanges avec un journaliste du *Tages-Anzeiger*, et d’entreprendre ainsi une campagne publique de calomnie à l’encontre du président de notre syndicat. De telles méthodes sont inqualifiables. Il est évidemment légitime de ne pas partager le projet combatif porté par Christian – projet présenté de manière explicite lors du dernier Congrès et validé par son élection à l’unanimité – et de le remettre en cause, mais cela doit être fait dans les instances appropriées du SSP, pas par une campagne de dénigrement, aux relents nauséabonds, dans la presse bourgeoise.

Les signataires de la lettre en question prétendent aussi que «la tâche centrale du président est de promouvoir l’unité nationale». En fait, nos Statuts prévoient ce qui suit: «Le Comité national prend ses décisions dans l’intérêt de l’ensemble de la fédération et veille à la cohésion nationale.» Cette tâche est donc collective. Peu importe. En quoi Christian n’assumerait-il «pas suffisamment cette tâche», comme ils-elles le prétendent? Nous connaissons la source de leur reproche: la campagne contre EFAS. Or, notre président, en s’investissant de manière active dans cette campagne, n’a fait qu’appliquer les décisions, incontestées, de nos instances. Pour rappel, c’est le dernier Congrès qui a décidé de lancer le référendum contre EFAS, un choix confirmé, sans aucune voix contre, par le Comité national du 15 décembre 2023.

En conclusion, les soussigné-e-s considèrent ainsi qu’il n’y a strictement aucune raison de remettre en cause le mandat de Christian Dandrès à la tête de notre syndicat.

Signataires: E. Amoos (VS); C. Arbellay (FR); C. Béguelin (GE); J. Berthod (VS); V. Bircher (GE); M. Bovolenta (Secrétariat central – SC); J. Chena Basanta (JU); M. Damary (GE); N. Daoust (VS); D. Delacroix (NE); J.-H. Dumont (VS); D. Dursun (NE); J. Escribano (JU); C. Friedli (VD); L. Galley Ziegler (NE); M. Girard (NE); D. Gygax (VD); C. Grimm (NE); H. Kardan (NE); C. Luisier (FR); A. Martins (SC); V. Monney (VD); V. Mueller (SC); S. Oberson (VS); V. Oliboni (JU); L. Pizzolato (VD); R. Ramuz (VD); S. Rinaldo (NE); L. Roche (FR); B. Rosende Carobbio (SC); X. Rotzer Pipoz (NE); O. Rusca (NE); J. Salumu (FR); T. Sauvain (JU); A. Soldini (SC); L. Spati (NE); Q. Stauffer (GE); S. Trummer (FR); J. Varone (GE); C. Vermot (NE); A. Wampach (FR); L. Ziegler (SC); A. Zuber (GE); G. Zurkinden (FR).



## Réunion du Comité national du 10 avril 2025

Lors de cette réunion, qui s'est tenue en mode visioconférence, le Comité national a:

- élu Nicole Gisler (qui succède à Tanja Lantz) et Roman Künzler (qui succède à Viviane Hösli) en tant que nouvelle et nouveau secrétaire central-e adjoint-e pour les dossiers de la construction syndicale (*organizing*) et de la santé au Secrétariat central de Zurich, après une brève séance de questions-réponses avec ces deux personnes. Il a également pris connaissance des décisions en vue de repourvoir les postes suivants: élection de Jasmin Chalendi (qui succède à Anna Rudin), qui va rejoindre l'équipe des campagnes au Secrétariat central de Zurich et élection d'Andrea Schnyder, qui reprend le poste vacant de secrétaire de région au SSP – Région Bâle occupé précédemment par Alexandra Aronsky;
- pris connaissance du compte rendu de la Conférence fédérative des transports publics (qui s'est tenue le 22 février 2025 à Lucerne) et a ratifié l'élection par cette conférence des membres de la commission fédérative y relative;
- discuté de manière approbative le projet de réponse rédigé par le SSP dans le cadre de la consultation sur les mesures d'économies prévues par la Confédération, en complétant ce texte, pour ensuite le transmettre pour sa finalisation au Secrétariat central;
- mis en place une commission de sélection composée de sept personnes et chargée du tri des dossiers de candidature en vue de repourvoir le poste vacant de secrétaire général-e du SSP. Cette commission comprend trois membres du Comité national (Christian Dandrès, Vanessa Kaeser König, Aldo Zwikirsch), une représentation de chaque Secrétariat central (Fabio Höhener, Philippe Martin), une représentation de la Commission du personnel (Patrick Feucht) ainsi qu'une représentation du personnel administratif du Secrétariat central (Cornelia Fretz);
- confirmé le mandat donné à la task force mise en place (Christian Dandrès, Vanessa Kaeser König; Micha Amstad, Fabio Höhener, Angela Kern, Philippe Martin et une représentation supplémentaire de la Suisse romande). Si elle l'estime nécessaire, cette task force peut recourir à des services-conseils externes. Le Comité national a également approuvé le principe de l'attribution d'une compétence budgétaire à ce groupe, sans pour autant fixer de montant concret;
- approuvé la procédure consistant à réunir autour d'une table ronde des délégations issues de la Suisse alémanique et de la Suisse romande. Pour animer cette table ronde, Giorgio Tuti, ancien président du syndicat SEV, a été choisi. Simultanément, le Comité national a souligné qu'il fallait réintégrer les débats en cours aussi rapidement que possible dans les organes statutaires du SSP;
- mis au net un projet de communication du Comité national sur les démarches en cours par le biais de la presse fédérative (*cf. ci-contre*).

CHRISTIAN DANDRÈS . PRÉSIDENT  
PHILIPPE MARTIN . SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ADJOINT

**Offre de Printemps 2025**  
par personne en chambre double

Standard à CHF 375.- Superior à CHF 405.-

Le prix comprend:

- 3 nuits en chambre double
- 3 buffets de petit déjeuner
- 2 repas du soir avec menu à 3 plats
- 1 menu Gourmet à 4 plats
- 1 bouteille de vin Merlot (par chambre)
- Wi-Fi gratuit
- Parking

Offre valable sur demande et selon disponibilité jusqu'au 30 juin

Hotel Ristorante IGrappoli • 6997 Sessa Tel. 091 608 11 87 • www.grappoli.ch • info@grappoli.ch •



## 1<sup>ER</sup> MAI: JOURNÉE INTERNATIONALE DE LUTTE POUR LES DROITS DES TRAVAILLEUSES ET DES TRAVAILLEURS

YVERDON-LES-BAINS, 30 avril 2025

La solidarité plutôt que la haine. L'union fait la force.  
Rassemblement dès 17 h sur la place Pestalozzi  
18 h 15: discours de Gabriella Lima, coprésidente du comité d'initiative «Pour un salaire minimum»  
20 h: Table ronde à la cave du Château sur le thème de l'initiative populaire fédérale «Pas de Suisse à 10 millions!»

animée par Maude Benoit, avec Arnaud Bouverat, Augustin Mocamba et Bounouar Benmenni  
Repas, stands, animation musicale par la fanfare L'Avenir d'Yverdon

NEUCHÂTEL, 30 avril 2025

Journée de lutte des travailleurs-euses.  
Manifestation à 17 h 15 depuis la fontaine de la Justice  
Dès 18 h 15 – Le Balkkon (Neubourg 20): concert du POP'chestra, tacos végé, grillades, apéro, stands politiques

LE LOCLE, 1<sup>ER</sup> Mai 2025

Journée de lutte des travailleurs-euses.  
Dès 11 h à l'Ancienne Poste (Marie-Anne-Calame 5): restauration, bar, stands politiques, musique par Alexandre Cellier  
Manifestation à 14 h

FLEURIER, 1<sup>ER</sup> Mai 2025

Journée de lutte des travailleurs-euses.  
Dès 11 h à la place de la Gare (salle Unia en cas de mauvais temps): accueil et apéritif  
11 h 30: partie officielle, discours  
12 h 15: repas à prix libre et animation musicale

## Communication du Comité national dans les journaux du SSP

Chères et chers collègues,  
Nous regrettons les démissions de Natascha Wey, Tanja Lantz et Viviane Hösli. Nous remercions ces trois collègues pour leur grand travail et leur engagement infatigable.  
Fin mars, le *Tages-Anzeiger* a publié un article sur ces départs au sein de notre Secrétariat central. D'autres articles de presse ont suivi. Nous saluons le fait qu'une discussion soit menée sur l'avenir de notre syndicat. Nous regrettons toutefois que des informations internes aient été rendues publiques et que le débat soit lié à des accusations personnelles. Nous nous en distançons formellement.  
Le Comité national a maintenant mis en place une task force qui s'occupe de la communication ainsi que des mesures de gestion de crise. Des rencontres ont déjà eu lieu avec les signataires des lettres de protestation en Suisse alémanique et en Suisse romande. Une Table ronde est prévue avec ces derniers-ères ainsi qu'avec des représentant-e-s de la présidence et du Secrétariat central. Les premières mesures qui en découleront seront présentées à l'Assemblée des délégué-e-s du 21 juin à Zurich. Le processus pour trouver une nouvelle secrétaire générale ou un nouveau secrétaire général bénéficie d'un large soutien et est accompagné par un-e professionnel-le externe.  
Nous vous remercions de votre soutien et de votre confiance.

COMITÉ NATIONAL

## Cours de formation SSP

### Connaître le fonctionnement de l'AVS

L'AVS est le principal pilier de la prévoyance vieillesse et survivants en Suisse (1<sup>er</sup> pilier). Elle a pour but de couvrir les besoins vitaux des personnes assurées en cas de retraite ou de décès et constitue le seul pilier égalitaire de notre système de retraite. À ce titre, elle est régulièrement remise en question par la droite et les milieux patronaux. Ce cours vous permettra de comprendre son fonctionnement et de connaître les prestations auxquelles vous avez droit.

**Mercredi 7 mai 2025, de 9 h 30 à 17 h**  
Lausanne, Hôtel Continental (place de la Gare 2)

Intervenant: Stefan Giger, ancien secrétaire général SSP.

Gratuit pour les membres du SSP (frais de repas inclus).

Les non-membres paient 300 francs.

Inscription par le biais du formulaire: [www.ssp-vpod.ch/formation](http://www.ssp-vpod.ch/formation); ou par e-mail: [central@ssp-vpod.ch](mailto:central@ssp-vpod.ch) – indiquez vos coordonnées (nom/prénom + adresse) et le titre du cours!  
Délai d'inscription: 22 avril 2025.

GENÈVE, 1<sup>ER</sup> Mai 2025

Défendons les salaires, pas les frontières.  
Dès 11 h: rassemblement et prises de parole (Parti communiste révolutionnaire et Collectif Urgence Palestine) devant la Pierre du 9 novembre (parvis d'Uni Mail)  
13 h 30: départ du cortège depuis le boulevard James-Fazy (rejoins le tronçon SSP!)  
De 16 h à 20 h: fête des travailleurs et des travailleuses aux Bastions. Moment convivial et prises de parole (Communauté genevoise d'action syndicale, les travailleurs-euses des médias, Unia, Les Vert-e-s, Action antifasciste Genève)

FRIBOURG, 1<sup>ER</sup> Mai 2025

NON aux coupes salariales et budgétaires!  
Rendez-vous dès 14 h sur la place Python: stands et boissons  
15 h: ateliers avec la FEDE «Quelles alternatives aux mesures d'économies et comment s'y opposer?»  
18 h: manifestation

LAUSANNE, 1<sup>ER</sup> Mai 2025

La solidarité plutôt que la haine. L'union fait la force.  
17 h: rassemblement place du Château, discours d'ouverture  
17 h 30: Cortège  
18 h 30: Casino de Montbenon, discours et animation musicale, repas-bar

SION, 1<sup>ER</sup> Mai 2025

La solidarité plutôt que la haine. L'union fait la force.  
Rendez-vous dès 17 h sur la place du Scex, apéro et repas organisés par l'Associazione ItaliaValais, prises de parole (Mathias Reynard, président du gouvernement, Domenico Mesiano, président de l'Associazione ItaliaValais, Nicolas Iruș, secrétaire régional de Syndicom, Patricia Constantin, présidente du Grand Conseil)

MOUTIER, 1<sup>ER</sup> Mai 2025

La solidarité, pas la haine. L'union fait la force.  
Rassemblement place de la Gare à 11 h  
Départ du cortège à 11 h 15, en direction de la société'halle  
Interventions politiques: Dominique Hausser (président de l'Union syndicale jurassienne) et Lilia Benyazzar (membre de la commission migration du syndicat Unia), présence d'Amnesty International dans le cadre de la campagne pour le droit de manifester  
Entrée libre, boissons, repas à prix populaires

Le négoce de matières premières est une des activités centrales du capitalisme helvétique et génère l'essentiel des bénéfices du commerce de transit, qui ont dépassé ceux de l'ensemble de la place financière en 2022, avec une part du PIB supérieure à 10%. L'or est l'une des rares matières premières directement importées en Suisse (pour le raffinage, l'horlogerie-bijouterie ou le stockage), presque toutes les autres sont achetées-vendues depuis la Suisse.



# LA BOURBE BRILLE PLUS QUE L'OR 1/2

DARIO LOPRENO . MEMBRE SSP . RÉGION GENÈVE  
OLEKSANDR – FOTOLIA.COM . PHOTO

Sur le plan mondial, l'horlogerie-bijouterie achète 49% de l'or, 29% est acheté en tant qu'investissement, 15% se dirige dans les réserves des banques et 7% dans les technologies électroniques.

En 2023, la Suisse a importé 2372 tonnes d'or pour une valeur de 91 milliards de francs pendant qu'elle en exportait 1564 tonnes pour une valeur de 88 milliards, compte tenu du fait que l'export de montres et bijoux contenant de l'or n'est pas compté comme exportation d'or. Cela représente 28% des importations totales et 24% des exportations totales de la Suisse. La même année, un kilogramme valait en moyenne 38 460 francs à l'import et 56 217 francs à l'export, après avoir été raffiné<sup>1</sup>.

Globalement, c'est 60 à 70% de l'or produit mondialement qui est raffiné en Suisse où se trouvent quatre des sept plus grandes raffineries du monde (Valcambi, Mks Pamp, Argor-Heraeus et Metalor). En 2023, 3250 tonnes d'or ont été produites dans le monde<sup>2</sup>, ce qui signifie que les négociant-e-s de Suisse, principalement les raffineurs, ont traité cette année-là 73% de la production mondiale. La Suisse, le Royaume-Uni et l'Irlande du Nord sont les plus grands importateurs et raffineurs d'or; la Suisse est le principal exportateur d'or du monde.

**UN MARCHÉ PUREMENT SPÉCULATIF.** Fin mars 2005, l'once d'or (soit 31,105 grammes d'or raffiné) valait 425 dollars américains (USD); après vingt ans, fin mars 2025, il est à 3020 USD, soit +611% alors qu'entre-temps, le dollar a subi une inflation de 63%<sup>3</sup>. C'est un profit largement supérieur à des placements en actions: par exemple, l'indice Pictet des actions en valeur réelle indique un gain de 147%, sur la période 2005-2024<sup>4</sup>. Précisons que, en Suisse, la majorité des lingots et les métaux contenant de l'or (alliages) sont exonérés de TVA et que le marché de l'or n'est pas soumis aux nouvelles taxes de la présidence Trump<sup>5</sup>.

Cette évolution du prix de l'or s'explique par la spéculation capitaliste qui s'exprime par la fonction de l'or comme valeur refuge face à l'inflation, aux incertitudes liées à la situation politique et économique internationale et à la fragilisation de l'hégémonie du dollar. C'est pourquoi, par exemple, les États-Unis ont importé pour 28 milliards de francs d'or depuis la Suisse en janvier-février 2025, alors qu'il ne s'agissait que de 505 millions un an auparavant, en janvier-février 2024<sup>6</sup>.

**LA SUISSE NE SAIT PAS...** En janvier 2024, le quotidien *Le Temps* titrait «La Suisse importe beaucoup d'or, mais ne sait pas vraiment d'où il provient», et d'ajouter que l'«on ignore d'où l'or a été extrait et dans quelles conditions»<sup>7</sup>. Ce titre est un déni. D'une part, parce que les négociant-e-s d'or peuvent très bien savoir d'où provient leur or, mais ils-elles préfèrent les écrans de fumée d'une législation du négoce de matières premières qui leur permet de ne pas savoir. D'autre part, parce que les négociant-e-s sont aidé-e-s dans leur ignorance feinte par l'ataraxie des syndicats helvétiques, qui ne font rien pour défendre les

salarié-e-s extra-territoriaux-ales du capitalisme suisse, laissant carte blanche aux capitalistes d'ici pour se comporter en quasi-négriers *là-bas*. Heureusement que des organisations telles que *Public Eye*, *Alliance Sud*, *Swissaid*, la Société pour les peuples menacés, etc., existent pour tenter de pallier cette atonie des syndicats trop englués dans la collaboration de classe et le profil bas de la paix du travail (ne pas attaquer de front la bourgeoisie, ne pas heurter les autorités).

Parmi l'or importé en Suisse, 70% ont préalablement fait l'objet d'un premier affinage, brouillant ainsi les pistes: les lois sont ainsi faites que le pays d'affinage devient le «pays d'origine de l'or, sans possibilité de pouvoir retracer le pays d'extraction», écrit sans gêne l'Office fédéral des douanes<sup>8</sup>. Ce qui signifie: sans possibilité de retracer les atrocités humaines, en termes de relations de travail, d'abus sociaux, de répression, de destruction d'environnement que commettent, généralement indirectement (il y a des intermédiaires), les acheteurs-euses de Suisse dans les pays d'extraction. En d'autres termes, oublions le négoce de chair humaine qu'était le mercenariat (magnifié dans les livres d'histoire), oublions la collaboration étroite avec le régime nazi, oublions la coopération avec le régime raciste d'apartheid d'Afrique du Sud, oublions les soutiens aux pires dictatures que nous n'avons pas la place d'énumérer ici. On prend les mêmes, les capitalistes de la Suisse mais cette fois-ci ceux du XXI<sup>e</sup> siècle, et on recommence...

**EXEMPLAIRE, LA CONFÉDÉRATION?** Les codes de conduite des négociant-e-s d'or sont pluriels: «Principes directeurs pour les entreprises multinationales de l'OCDE», «Guide OCDE sur le devoir de diligence pour une conduite responsable des entreprises», «Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme de l'ONU», «Règlement UE 2017/821», Convention de Minamata, Swiss Better Gold Association, Certification internationale LBMA (respect des pratiques éthiques), etc. La Confédération a égale-

ment publié un nombre impressionnant de rapports sur la question de l'éthique dans le commerce des matières premières (un peu comme pour la libre circulation des personnes: une montagne de rapports et aucun changement concret fondamental).

Dans le dernier de ces rapports, le Conseil fédéral conclut même que la mise en œuvre de ses propres recommandations est «bien avancée, et même achevée dans certains cas»<sup>9</sup>. Dans son rapport de 2015 sur le commerce de l'or et les droits humains, le Conseil fédéral reconnaît, avec ses habituelles formules cauteleuses, hypocrites et retorses, non seulement que les violations des droits sociaux et humains sont graves dans ce secteur, mais que c'est «suite à plusieurs rapports d'ONG sur ce sujet [que] certains raffineurs sont tentés (*sic!*) d'éviter les sources d'approvisionnement à risque [mais que] malgré cela» rien n'a changé (*re-sic!*)<sup>10</sup>. Après que les trois offices fédéraux de l'aménagement, de l'environnement et de l'économie ont mis leurs expert-e-s ensemble pour réfléchir à la question «Exemplaire, la Confédération?», en concluant que «la Confédération se situe à un niveau élevé et qu'elle est en grande partie à la hauteur de son ambition»<sup>11</sup>, et après avoir écrit qu'«en Suisse, le commerce de l'or est encadré par une des législations les plus sévères au monde», le Conseil fédéral écrit que: l'Ordonnance sur le contrôle des métaux précieux (OCMP) «exige que le raffineur s'assure que l'or qu'il traite ne soit pas volé ou de provenance illicite. Le devoir de diligence raisonnable se limite à cet aspect, l'OCMP ne s'appliquant pas aux conditions dans lesquelles l'or a été produit» (ce n'est pas un gag, promis, juré, nous n'inventons rien!)<sup>12</sup>. ■

<sup>1</sup> Office fédéral de la douane et de la sécurité des frontières OFDF, Rapport annuel, Commerce extérieur suisse 2023. Cet or provient essentiellement des pays suivants: Afrique du Sud, Australie, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Émirats arabes unis, Ghana, Kazakhstan, Ouzbékistan, Pérou, Russie, Thaïlande, USA.

<sup>2</sup> Production d'or dans le monde de 2005 à 2024, cf. <https://fr.statista.com/statistiques/565207/production-d-or-classee-par-principaux-pays-producteurs/>

<sup>3</sup> Soulignons ici que l'indice suisse des salaires réels (inflation déduite) a progressé de moins de 9% de 2005 à 2023, sans oublier qu'un grand nombre de bas salaires, ceux qui progressent très peu ou pas du tout, sont exclus de la statistique officielle et que l'assurance-maladie est exclue de l'indice des prix à la consommation.

<sup>4</sup> Cours historique de l'or en USD, <https://or.fr/cours/or/usd#historical-chart> (30 mars 2005 – 19 mars 2025); CPI Inflation calculator, <https://www.in2013dollars.com/us/inflation/>; Banque Pictet, Performance des actions et des obligations suisses entre 1926 et 2024 (indice 2005 – 2024).

<sup>5</sup> Cf. Loi fédérale régissant la taxe sur la valeur ajoutée LTVA; «Karin Keller-Sutter et Guy Parmelin aux États-Unis fin avril», *24 heures*, 3 avril 2025.

<sup>6</sup> Raphael Knecht, «Ces facteurs qui influencent le prix de l'or», [moneyland.ch](https://moneyland.ch), 4 avril 2024; Richard Étienne, «Donald Trump a continué de faire exploser les exportations d'or suisse en février», *Le Temps*, 20 mars 2025; Tristan Coloma, «Ruée mondiale vers l'or», *Le Monde diplomatique*, mars 2025; OFDF, Rapport annuel cité.

<sup>7</sup> Catherine Rüttimann, Amélie Gyger, «En graphiques: la Suisse importe beaucoup d'or, mais ne sait pas vraiment d'où il provient», *Le Temps*, 3 janvier 2024.

<sup>8</sup> OFDF, Rapport annuel cité.

<sup>9</sup> Il s'agit du Rapport du Conseil fédéral, État de la mise en œuvre des recommandations formulées dans le rapport «Secteur suisse des matières premières: état des lieux et perspectives», 2023; cf. *Public Eye*, Le nouveau rapport du Conseil fédéral sur les matières premières est un aveu d'impuissance, 17 mai 2023.

<sup>10</sup> Conseil fédéral, Commerce de l'or produit en violation des droits humains, 2018.

<sup>11</sup> ARE, OFEV, Seco, Responsabilité sociale des entreprises (RSE): Exemplaire, la Confédération? 2018.

<sup>12</sup> Conseil fédéral, Commerce de l'or, rapport cité.





**VAUD . La lutte pour les droits du Prof. Joseph Daher, victime de la répression de la part de la direction de l'Université de Lausanne (Unil) à la suite de son soutien à l'occupation de l'Unil du printemps 2024 (Services Publics, 7 mars 2025), se poursuit. Tant sur le plan juridique que sur celui de la mobilisation.**

Repérages

## RENDRE UN DOCTORAT HONORIS CAUSA REMIS PAR L'UNIL?

La Prof. Donatella della Porta, de l'École normale supérieure de Florence, qui y enseigne la science politique et dirige le Centre d'étude des mouvements sociaux, a apporté son soutien au Prof. Daher dans une capsule vidéo<sup>1</sup> reprise dans un article de *Domani*<sup>2</sup>.

Alors qu'elle a reçu un doctorat honoris causa de l'Université de Lausanne en 2014, la Prof. della Porta s'interroge sur la pertinence de continuer à porter un tel titre honorifique décerné par une université qui, d'une part, compte toujours un antisémite notoire dans ses docteurs honoris causa, à savoir Benito Mussolini et qui, d'autre part, dénie la liberté d'expression à certain-e-s de ces membres, comme le Prof. Daher.

Elle explique que de continuer à accepter un tel honneur suppose d'être soi-même honorée par la décision de l'institution et donc en partageant les valeurs. Or, si la Prof. della Porta souligne l'adéquation entre ses propres valeurs et celles proclamées par la Charte de l'Unil, en particulier la promotion d'un savoir critique et de la liberté académique, elle se questionne sur la véritable adhésion de la direction de l'Unil à ces principes. La décision prise à l'encontre du Prof. Daher lui semble en effet non compatible avec les valeurs affichées par la direction de l'Unil. Pour la Prof. della Porta, la direction de l'Unil n'a pas protégé la liberté académique du Prof. Daher alors même qu'il s'exprimait sur un domaine dont il est un spécialiste reconnu. Elle estime également que la direction de l'Unil ne protège pas une autre dimension fondamentale de sa propre charte qui est de favoriser des perspectives critiques et d'encourager le débat. Enfin, elle dénonce le fait que la direction de l'Unil n'a pas pris en compte la demande de réintégration du Prof. Daher par ses propres collègues au sein du Conseil de sa Faculté, montrant un profond clivage entre les scientifiques et la direction de l'Unil.

La cohérence de la Prof. della Porta offre un violent contraste avec l'attitude de la direction de l'Unil. ■

<sup>1</sup> <https://www.instagram.com/reel/DIOYap5tliT/?igsh=MWR4cWhjZHo5Y3Nvcw%3D%3D>

<sup>2</sup> <https://www.editorialedomani.it/politica/mondo/svizzera-problema-dissenso-universita-caso-daher-professore-pro-palestina-ljtk8gn>

# PROF. DAHER: LA LUTTE CONTINUE

RAPHAËL RAMUZ . SECRÉTAIRE SSP . RÉGION VAUD  
VALDEMAR VERISSIMO . PHOTO

Après l'absence d'accord à l'audience de conciliation entre l'Unil et le Prof. Daher au Tribunal des prud'hommes de l'administration cantonale (TRIPAC) le 9 mars dernier, la lutte pour sa réintégration a continué. Le Prof. Daher a notamment continué à donner des cours à l'Unil, invité par le Groupe Regards Critiques.

**TROIS PÉTITIONS.** Un large mouvement de soutien s'est également mis en place autour des pétitions lancées par le Collectif pour la liberté académique, la démocratie et la solidarité (CLADS) et le collectif Camp Unil Palestine.

Ces pétitions ont été remises à la direction de l'Unil par les organisations initiatrices, soutenues par le SSP – Région Vaud. Elles dénoncent le traitement réservé au Prof. Daher et affirment que la raison invoquée pour ce non-renouvellement – le prêt de sa campus card – n'est en fait qu'un prétexte pour se débarrasser d'un professeur qui a soutenu l'occupation de l'Unil au printemps 2024. Les initiatrices de ces pétitions dénoncent différentes (in)actions problématiques de la direction de l'Unil – notamment: atteintes à la liberté académique, criminalisation de l'occupation, manque de soutien contre les accusations d'antisémitisme, non-pro-

tection de la personnalité, non-respect des droits fondamentaux des employé-e-s – tout cela se cristallisant dans la décision de ne pas renouveler le contrat du Prof. Daher. Les pétitions remises à la direction de l'Unil montrent en effet que sa décision a non seulement indigné une grande partie de la communauté académique lausannoise (1045 signatures d'étudiant-e-s, 215 signatures de collaborateurs-trices), mais a également choqué loin à la ronde en Suisse et à l'échelle internationale (2227 signatures extérieures à l'Unil). La remise des pétitions a été l'occasion d'une manifestation sur le campus universitaire pendant laquelle les slogans de solidarité avec le peuple palestinien et avec le Prof. Daher ont retenti.

**SOUTIENS INTERNATIONAUX.** À cela s'ajoutent les soutiens de plusieurs associations académiques, notamment la BRISMES (British Society for Middle Eastern Studies), la SeSaMO (Società per gli studi sul medio oriente) et la SEMOMM (Société des études sur le Moyen-Orient et les mondes musulmans) ainsi que des témoignages vidéos de nombreuses personnalités que nous avons diffusés sur le compte Instagram du SSP – Région Vaud. L'échange entre les pétitionnaires, accompagnés du SSP, et la délégation de la

direction de l'Unil n'a pas permis d'avancer sur les demandes formulées, engendrant l'insatisfaction des pétitionnaires et du SSP. Sur la revendication centrale de la réintégration du Prof. Daher, la direction de l'Unil a refusé d'entrer en discussion, se retranchant derrière le fait qu'elle n'évoquerait pas de cas individuels. Ne reculant pas devant les contradictions, la direction de l'Unil a réaffirmé son attachement aux principes de sa charte, tels que la liberté académique, estimant, contrairement à tou-te-s les signataires de la pétition, qu'elle avait agi correctement à l'égard du Prof. Daher.

**ACTIONS EN JUSTICE.** La procédure juridique a également continué puisque l'audience pour les mesures provisionnelles – qui doit statuer sur la demande de réintégration immédiate du Prof. Daher dans l'attente d'un jugement sur le fond – a eu lieu mercredi 9 avril dernier et a occasionné un nouveau rassemblement de soutien. Elle n'a toutefois pas pu aller à son terme et se poursuivra, vraisemblablement le 2 mai.

Un nouveau rassemblement sera organisé à cette occasion et les mesures de lutte vont continuer pour défendre notre collègue et nos droits à toutes et tous. ■



## Carte blanche à COMITÉ DE SOLIDARITÉ AVEC L'UKRAINE-VAUD<sup>1</sup>

### DÉFENDRE L'EUROPE CONTRE LE FASCISME

Comment agir lorsque l'état du monde ne nous permet plus d'être pacifistes? La guerre contre l'Ukraine nous a tout-tes plongé-e-s dans cette situation en 2022.

Mais, au moment où l'armée russe traversait la frontière avec l'intention d'installer à Kiyv un régime à sa botte, des «expert-e-s en géopolitique» se croyaient en 1914 et assuraient qu'il s'agissait d'un banal affrontement inter-impérialiste entre la Russie et les États-Unis et qu'il ne fallait pas s'inquiéter. Trois ans plus tard, ces Diafoirus ne comprennent plus rien, maintenant que la Maison-Blanche a décidé de lâcher l'Ukraine et de se ranger du côté de la Russie.

Ces changements placent l'Europe dans une situation inédite, avec, sur son front est, une puissance qui souhaite sa destruction (il suffit de lire les déclarations des officiels russes et de leurs relais médiatiques pour s'en rendre compte), et un allié américain qui n'en est plus un, désormais uni à la Russie dans la même détestation de ce que représente l'Europe.

Les Ukrainien-ne-s nous avaient pourtant averti-e-s dès 2014, mais l'Europe a maintenu sa politique d'apaisement à l'égard de la Russie, convaincue que Poutine était certes un tyran sanguinaire avec sa propre population, mais un acteur rationnel dans les affaires internationales. La situation a changé, nous devons en prendre acte et agir selon cette nouvelle donne.

**LA GUERRE EST AUX FRONTIÈRES DE L'EUROPE.** Devant le péril nazi, des intellectuel-le-s qui avaient jusque-là été de fervent-e-s pacifistes ont eu la clairvoyance de changer de position. On peut songer à George Orwell et à Simone Weil, qui vont se battre en Espagne contre les fascistes, ou à Ernst Bloch, pacifiste convaincu pendant la Première Guerre mondiale (il fuit l'Allemagne pour ne pas devoir se battre) qui deviendra un adversaire déterminé du nazisme. Toute victoire, même partielle, de la Russie en Ukraine serait une catastrophe pour le continent, car elle ne ferait que préparer de futures invasions des pays baltes, de la Moldavie, voire de la Pologne, de la Roumanie ou de la Finlande. Dans ces conditions, l'Europe doit désormais savoir qu'elle est la seule à pouvoir aider les pays menacés ou attaqués par la Russie ou les États-Unis.

Dans cette nouvelle donne, nous devons aussi réfléchir au rôle de la Suisse. Trois options se présentent aujourd'hui. La première, que semblent poursuivre le Conseil fédéral et la majorité du Parlement, est d'augmenter massivement les dépenses militaires pour une armée dispendieuse et largement inefficace dont le programme principal est de se barricader dans une réactualisation plus ou moins paranoïaque du réduit national. La deuxième est d'annoncer la vulgate pacifiste en insistant sur la neutralité et en comptant sur la protection assurée par d'autres. Ces deux positions sont également insatisfaisantes. Or, il en existe une troisième, qui consiste à affirmer le statut européen de la Suisse, à considérer que le sort des Ukrainien-ne-s est lié à celui des Suisses, et que nous devons donc prendre notre part dans la construction d'une sécurité collective sur le continent. Dans un premier temps, cela signifie au minimum l'autorisation de la réexportation d'armes suisses vers le théâtre ukrainien.

L'attaque convergente de la Russie et des États-Unis contre l'Europe prend également une autre figure: leur soutien très actif aux partis d'extrême droite. La lutte contre le fascisme passe donc, comme toujours, par le renforcement de la sécurité sociale, des services publics, des travailleurs-euses et des syndicats. Penser qu'un réarmement qui s'accompagnerait de coupes dans les budgets sociaux serait une bonne politique risque de mettre l'extrême droite au pouvoir en Europe également, ce qui signifierait la victoire complète des forces fascistes dans le monde. ■

<sup>1</sup> www.comite-ukraine.ch

**SUISSE . L'Office fédéral de la statistique (OFS) a publié les résultats 2023 de l'enquête sur les revenus et les conditions de vie de laquelle le taux de pauvreté est déduit.**

# Le scandale permanent

## SERVICES PUBLICS

**S**elon les résultats publiés par l'OFS le 31 mars dernier, le taux de pauvreté en Suisse en 2023 s'est monté à 8,1% de la population, soit près de 708 000 personnes<sup>1</sup>. Le seuil déterminant pour figurer dans cette catégorie est défini sur la base des normes de la Conférence suisse des institutions d'action sociale et se monte en moyenne à 2351 francs par mois pour une personne seule et à 4051 francs pour deux adultes vivant avec deux enfants. Le taux est resté stable par rapport à l'année précédente (8,2% en 2022), mais il n'était encore qu'à 6,7% en 2014.

Le taux est plus élevé chez les femmes (8,8%) que chez les hommes (7,4%). Parmi les personnes âgées de plus de 65 ans, il double pratiquement et se situe à 15,1%.

**TRAVAILLEURS PAUVRES.** Le nombre de celles et ceux qui travaillent mais se situent sous le seuil de pauvreté a progressé en passant de 3,8% de la population en 2022 (144 000 personnes) à 4,4% (176 000 personnes), soit une augmentation relative de plus de 15% en termes de pourcentage ou de 22% en nombre de personnes touchées. Dans son communiqué de presse annonçant les résultats, l'OFS estime cependant que «cette évolution n'est toutefois pas statistiquement significative», nous voilà donc rassuré-e-s!

**RISQUE DE PAUVRETÉ.** Pour avoir un tableau plus complet, il convient également de considérer d'autres variables. L'OFS estime ainsi qu'au total, 18,8% de la population ne peut faire face à une dépense inattendue de 2500 francs (montant qui correspond à la franchise la plus élevée dans l'assurance-maladie). L'OFS a également établi une statistique pour les personnes se situant au seuil de risque de pauvreté. Ce dernier se monte à 2599 francs par mois pour un ménage d'une personne seule et englobe 16,1% de la population vivant en Suisse, soit plus d'une personne sur six. En comparaison européenne, notre pays se situe en milieu de classement, les pays comptant un taux de risque de pauvreté plus élevé étant les suivants: Lettonie, Estonie, Roumanie, Turquie, Lituanie, Bulgarie, Espagne, Croatie, Italie, Grèce, Luxembourg, Portugal, Malte.

Le taux de risque de pauvreté des actifs-ves occupé-e-s se monte à 8,6% en 2023. Cette proportion élevée de salarié-e-s en dessous ou proches du seuil de pauvreté montre les limites des politiques axées sur le retour à l'em-

ploi. *Le Courrier*, dans son édition du 24 février dernier, donnait la parole au professeur de la Haute école de travail social, Éric Crettaz, sur cette question. Ce dernier citait au nombre des mesures permettant de lutter contre la pauvreté des personnes qui travaillent l'introduction de salaires minimaux, mais aussi «la régulation du marché du travail, par l'instauration d'une meilleure protection contre le licenciement ou via la régulation des contrats temporaires<sup>2</sup>». Autant dire que les récentes décisions du Parlement fédéral prennent exactement la direction opposée à celle-ci...

**TROIS ENFANTS PAR CLASSE.** Les enfants représentent un facteur de pauvreté. En octobre de l'année dernière, Pro Familia annonçait que 269 000 personnes de moins de 18 ans vivaient en dessous du seuil de risque de pauvreté<sup>3</sup>, ce qui représente 17% des enfants et des jeunes en Suisse qui vivent dans la pauvreté ou risquent d'y basculer. Les conséquences d'une enfance passée dans la pauvreté sont multiples, citons simplement les plus faibles possibilités de développement par limitation des loisirs et le moins bon état de santé général de ces enfants.

**DÉSTABILISATION GÉNÉRALE.** Les chiffres qui précèdent doivent être situés dans le contexte plus large de la dégradation majeure que connaît la majorité de la population depuis une dizaine d'années, avec une stagnation des salaires réels et une explosion des primes maladie. Dans un tel environnement général, le basculement dans la précarité peut survenir de manière soudaine à l'occasion d'un divorce<sup>4</sup> ou de la perte d'un emploi. Face aux politiques d'austérité qui sont mises en avant par les autorités fédérales et cantonales, il est urgent de construire une véritable politique sociale financée par une imposition sur le capital. ■

<sup>1</sup> Ces chiffres et les suivants sont issus du site de l'OFS consacré à cette thématique: <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/situation-economique-sociale-population/bien-etre-pauvrete/pauvrete-privations/pauvrete.html>

<sup>2</sup> *Le Courrier*, 24 février 2025.

<sup>3</sup> <https://www.profamilia.ch/aktuelles/aktuell?view=article&id=3060&catid=9>

<sup>4</sup> Le dernier numéro de de la revue *Social Change in Switzerland* montre ainsi qu'en cas de divorce, le revenu diminue de 28% pour les femmes sans enfants et de 38% pour les femmes avec enfants.

## DÉLIT DE SOLIDARITÉ

Pour avoir «prêté» son adresse postale à un requérant syrien ayant fui un centre fédéral d'asile, Caroline Meijers, présidente du Mouvement jurassien de soutien aux sans-papiers et migrant-e-s, a vu son domicile être perquisitionné par la police et est poursuivie par le ministère public du canton du Jura pour avoir enfreint la Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI). Un nouveau pas vers la criminalisation de la solidarité. ■

## TRAVAIL DES ENFANTS

Comme le rapporte CNN, la politique ultra-répressive de l'administration Trump envers les travailleurs-euses migrant-e-s pose des problèmes aux entreprises qui peinent à trouver des candidat-e-s pour occuper les emplois pénibles et mal rémunérés. Le gouvernement républicain de Floride propose d'avoir recours au travail des enfants: un projet de loi vise ainsi à autoriser le travail de nuit dès l'âge de 14 ans. ■

## 13<sup>e</sup> RENTE AI ENTERRÉE

Après avoir fait une proposition en ce sens, la majorité bourgeoise de la Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil national (CSSS-N) a décidé de retirer son initiative parlementaire qui visait à accorder une 13<sup>e</sup> rente aux personnes recevant une rente AI. L'association Agile dénonce le manque de considération pour les conditions de vie des personnes avec handicap et pointe une entaille à la cohérence du premier pilier. ■

## MAÇONS EN LUTTE

La convention collective du secteur principal de la construction en Suisse (gros œuvre et génie civil) est renégociée en 2025. Traditionnellement mieux organisés (principalement par Unia) et plus combatifs que dans d'autres secteurs, les maçons revendiquent la fin du temps de déplacement non payé et des horaires de travail compatibles avec leur vie de famille. Le coup d'envoi de leur mobilisation aura lieu le samedi 17 mai avec des manifestations à Zurich et Lausanne. ■

## Carton Rouge

Au groupe Richemont, deuxième groupe de luxe au monde et propriétaire de la très profitable – 2,6 milliards de dollars de bénéfices en 2024 – entreprise Montblanc (basée dans le canton de Genève). *Public Eye* expose le cas de l'entreprise Z production, fournisseur florentin de Montblanc et employant une septantaine de travailleurs-euses originaires pour la plupart de Chine, d'Afghanistan ou du Pakistan. Révolté-e-s par leurs conditions de travail inhumaines (72 voire 78 heures par semaine à environ 3 euros/heure), ils-elles se sont organisé-e-s avec le syndicat Sudd Cobas et ont entamé une grève des heures supplémentaires qui apportera de grandes améliorations à leurs conditions de travail. En réaction, Richemont et Montblanc licencient 13 travailleurs-euses, arrêtent de travailler avec Z Production et portent plainte contre trois syndicalistes de Sudd Cobas. ■





**BELGIQUE . Un mois et demi après une manifestation nationale qui avait rassemblé quelque 100 000 personnes à Bruxelles, lundi 31 mars, la Belgique a été à l'arrêt: les services publics et le secteur privé, les aéroports et les transports étaient paralysés.**

# Succès de la grève générale

MATEO ALALUF<sup>1</sup>  
KEYSTONE . PHOTO

La grève générale décidée par le front commun syndical (Fédération générale du travail de Belgique – FGTB – et Confédération des syndicats chrétiens – CSC) a été très largement suivie en Wallonie mais également en Flandre, où elle l'est souvent moins [...].

**COUP DE SEMONCE.** Cette démonstration de force est un coup de semonce adressé à la coalition de droite dite Arizona<sup>2</sup> qui gouverne le pays depuis deux mois. Gouvernement dirigé pour la première fois dans l'histoire par un Premier ministre nationaliste flamand, Bart De Wever, dont le parti défend la scission du pays. L'aile la plus à droite du gouvernement, représentée par deux formations, à droite sur le plan socio-économique et culturellement conservatrices, la Nouvelle alliance flamande (NVA) et le Mouvement Réformateur (MR – libéraux francophones), est déterminée à démanteler la sécurité sociale et à mettre au régime les services publics [...].

**«RÉFORMES».** Le gouvernement est déterminé à appliquer sans attendre ses réformes emblématiques en matière de retraite et de chômage. Il en est ainsi d'abord de l'allongement des carrières et de la réduction du montant des pensions. Les régimes spéciaux de retraite (cheminots, militaires, pompiers...) disparaissent, les prépensions et pensions anticipées sont supprimées ou pénalisées par l'application d'un «malus» en cas de départ précoce. Pour le chômage, la Belgique disposait d'un système d'indemnisation non limité dans le temps. Celui-ci sera désormais limité à deux ans au maximum pour les chômeurs-euses ne présentant pas une durée de travail assez longue. Il faut encore ajouter la volonté du gouvernement de ramener au travail un plus grand nombre de malades de longue durée. Les fonctionnaires, dont il est mis fin au statut, et les femmes, dont la carrière est plus discontinuée, sont attaqués de plein fouet par les «réformes».

## LIBERTÉS SYNDICALES DANS LE VISEUR.

Derrière ces mesures urgentes, selon ses promoteurs, se profilent encore d'autres à peine dissimulées. Les libertés syndicales sont d'abord dans le collimateur du gouvernement. Les syndicats sont visés dans leur fonction de paiement des allocations de chômage, ce qui leur permet de maintenir le lien avec les travailleurs-euses sans emploi. Ensuite est à nouveau agitée la menace d'octroi d'une personnalité juridique aux organisations syndicales de manière à les rendre juridiquement responsables des faits liés à des manifestations et à contrôler leur caisse de grève. Pire encore, alors que des mouvements d'envergure (manifestations et grèves) avaient obligé le gouvernement précédent à renoncer à une loi anticasseurs-euses corsetant et judiciarisant les mouvements sociaux, celle-ci pourrait ressortir dans une version encore plus dure. Enfin, l'hésitation du gouvernement à donner suite à des conventions conclues précédemment par le «groupe des dix» (syndicats et patronat) sur des sujets pourtant mineurs fait craindre aux directions syndicales que la concertation sociale ne subsiste plus que pour la forme. Le patronat qui a déjà tout obtenu par l'accord de gouvernement est peu enclin à des concessions, d'autant plus qu'en cas de désaccord le gouvernement prend la main à son avantage.

## COLÈRE DE LA BASE.

La grève générale du 31 mars a été plus réclamée par la base syndicale chauffée à blanc que voulue par les états-majors des centrales. La colère des un-e-s et l'enthousiasme des autres ont animé les piquets de grève. Le monde de la culture, les artistes directement visés-e-s par les mesures, s'est aussi massivement mobilisé contre «la guerre culturelle» menée à leur encontre par l'Arizona. Enfin, la situation internationale qui se prête aux déclarations va-t-en-guerre des gouvernants et à l'augmentation des dépenses d'armement a fourni des raisons d'indignation supplémentaires. Le mouvement est appelé à continuer et à se durcir dans les prochains mois. Une nouvelle grève générale est déjà décidée

pour le 29 avril et des actions sectorielles seront menées d'ici là. À la révolte et à la détermination du mouvement social répond cependant la détermination d'un gouvernement de droite qui compte profiter de l'absence de la gauche en son sein pour mettre en place ses «réformes» [...]. Le mouvement syndical est tout aussi déterminé à faire reculer l'Arizona. La presse parle d'un «affrontement des déterminations» au lendemain du succès de la grève générale (*Le Soir*, 1<sup>er</sup> avril 2025). En termes institutionnels, désormais dans l'opposition au fédéral et dans les gouvernements régionaux, la gauche était sortie affaiblie des élections de 2024. Les socialistes se sont en conséquence engagés-e-s dans un processus de refondation et les écologistes dans une phase de renouvellement. Au sud du pays, le Parti socialiste (PS), mais surtout le Parti du Travail de Belgique (PTB), et au nord le PTB, en phase ascendante, pourraient se ressourcer et se renforcer par le mouvement social. La partie se joue cependant à présent plus sur le terrain social que parlementaire. La responsabilité et l'avenir du mouvement reposent en conséquence sur les organisations syndicales. ■

<sup>1</sup> Professeur émérite de sociologie de l'Université libre de Bruxelles, auteur de l'ouvrage *Le socialisme malade de la social-démocratie*, Éditions Syllepse et Page deux, mars 2021. Cet article, dont nous publions de larges extraits, a été initialement publié sur le site alencontre.org le 4 avril 2025. Adaptations de la rédaction.

<sup>2</sup> Arizona est le nom donné à la coalition gouvernementale fédérale dominée par les nationalistes flamands NVA (couleur jaune) et les libéraux francophones MR (bleu), comprenant également les socialistes flamands (rouge) et les chrétiens démocrates flamands et francophones (orange). Ces couleurs correspondent à celles du drapeau de l'État de l'Arizona. Après le succès de la droite aux dernières élections législatives, la coalition Arizona a succédé au gouvernement Vivaldi de centre gauche.

## LA SUISSE EXISTE par Jean Ziegler

SOCIOLOGUE . ANCIEN RAPPORTEUR SPÉCIAL DE L'ONU POUR LE DROIT À L'ALIMENTATION ET AUTEUR<sup>1</sup>

## SAUVER GAZA POUR NOUS SAUVER

Les soldats israéliens ont abattu 15 secouristes palestiniens à Rafah à la mi-mars et les ont enterrés dans le sable à côté de leurs ambulances. L'armée a affirmé qu'ils n'étaient pas reconnaissables comme secouristes. Une vidéo prise par un téléphone portable a démasqué le mensonge. L'ambulancier qui l'avait enregistrée a été retrouvé avec une balle dans la tête. Avant de mourir, il a demandé à sa mère de lui pardonner d'avoir choisi ce travail dangereux.

**DÉSESPOIR.** Pas un jour ne passe sans que ne soient diffusées des images terribles de nouvelles tueries de masse à Gaza. Ces images de corps déchirés et de survivant-e-s désespéré-e-s sont insupportables. Au moins 50 000 Palestiniennes et Palestiniens (probablement beaucoup plus) sont mort-e-s. Un tiers d'entre eux-elles étaient des enfants.

**MASSACRE.** Dans le Talmud babylonien, on trouve la phrase selon laquelle le présent a un long passé. La guerre de Gaza n'a pas commencé le 7 octobre 2023 avec l'odieux massacre de civil-e-s israélien-ne-s par le Hamas. Elle dure depuis de nombreuses années. Il ne s'agit pas de vengeance, les otages n'ont jamais intéressé le Premier ministre israélien, Benjamin Netanyahu. Ceux-elles qui entendent ce que dit son gouvernement raciste d'extrême droite et qui analysent les faits du terrain à tête reposée le savent: Netanyahu veut chasser les Palestinien-ne-s. Pas seulement de Gaza, mais aussi des territoires occupés de Cisjordanie. Les Israélien-ne-s critiques reconnaissent là le vieux rêve de la droite. C'est pourquoi Israël est en train de détruire les bases vitales de la Palestine. Ce que Netanyahu fait à Gaza remplit tous les critères d'un génocide.

**PURIFICATION ETHNIQUE.** Pour cela, il a désormais un complice en la personne du président américain Trump. Celui-ci fournit les armes et propage le nettoyage ethnique afin de construire un deuxième Las Vegas à Gaza. Trump a fait pression sur le Soudan pour qu'il accueille les 2 millions d'habitant-e-s de la bande de Gaza après leur expulsion – mais le Soudan est en proie à une terrible guerre civile. Pendant ce temps, l'Europe regarde ailleurs. C'est fatal. Que restera-t-il de nous si nous laissons Israël exclure les Palestinien-ne-s de l'humanité au nom de l'Occident? Comment pouvons-nous encore espérer vaincre le nationalisme, le racisme et l'antisémitisme si nous acceptons la destruction des droits de l'homme et du droit international? ■

<sup>1</sup> Parmi ses ouvrages, citons notamment *Le Capitalisme expliqué à ma petite-fille (en espérant qu'elle en verra la fin)*. Seuil, 2018, ainsi que son dernier ouvrage paru: *Où est l'espoir?* Seuil, 2024. Cette chronique a été initialement publiée dans *Work*, 10 avril 2025.